

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 25, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

Honourable senators, to our witnesses and to those watching our meeting today, it is with deep regret that I convey to all of you the news that the Honourable Senator Ian Shugart passed away earlier today. There will be an opportunity to pay tribute at a later date but at this time I extend deepest sympathies on behalf of all senators and all associated with this meeting to his wife Linda, his son James, his daughters Robin and Heather and their entire family.

I would ask that we now hold a moment of silent tribute.

(Those present then stood in silent tribute.)

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples.

Before we begin our meeting, I will ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory. Let's start on my left.

Senator Arnot: David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Hartling: Senator Hartling from Moncton, New Brunswick.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

[*Translation*]

Senator Audette: Michèle Audette, representing the De Salaberry senatorial division, in Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 45 (HE) avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis [*président*] occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par reconnaître que le terrain sur lequel nous nous réunissons fait partie du territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine Anishinaabe et abrite aujourd'hui de nombreuses populations des Premières Nations, métisses et inuites de toute l'île de la Tortue.

Honorables sénateurs, chers témoins et pour les autres personnes qui nous suivent aujourd'hui, j'ai le grand regret de vous annoncer le décès plus tôt aujourd'hui de l'honorable sénateur Ian Shugart. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage ultérieurement, mais pour l'instant, au nom de tous les sénateurs et des autres personnes associées à cette réunion, j'adresse mes plus sincères condoléances à son épouse Linda, à son fils James, à ses filles Robin et Heather et à toute leur famille.

Je demande un moment de silence.

Les participants rendent un hommage silencieux.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, également connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je préside au Comité des peuples autochtones.

Avant de débiter, je demanderais aux membres du comité de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Arnot : David Arnot, sénateur de la Saskatchewan. J'habite le territoire du Traité n^o 6.

La sénatrice Hartling : Sénatrice Hartling, de Moncton au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Antigonish, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Michèle Audette, division sénatoriale De Salaberry, au Québec.

[English]

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, Inuit, Nunavut.

The Chair: Today, we are continuing the series of briefings meant to inform and guide the future work of this committee.

Before I proceed, I want to note that the content of this meeting relates to Indian residential schools, which some may find distressing. There is support available for anyone requiring assistance at all times, free of charge, via the National Residential School Crisis Line at 1-866-925-4419 and Hope for Wellness at 1-855-242-3310 or at www.hopeforwellness.ca.

Now I want to give some background about today. You may recall that last March, the Committee on Indigenous Peoples heard from the National Centre for Truth and Reconciliation, also known as NCTR, and the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools regarding their respective work honouring, amplifying and uncovering the truth about the residential school system and its painful and lasting impact. Based on this testimony, on July 19, the Committee on Indigenous Peoples issued an interim report titled *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation*.

During tonight's meeting, we will continue to hear from witnesses on this important topic.

I would now like to introduce our first panel of witnesses. From the Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan, Mary Musqua-Culbertson, Treaty Commissioner; from the National Centre for Truth and Reconciliation, Raymond Frogner, Head of Archives; and as an individual, Anne Panasuk, former special advisor to support Families of Missing and Deceased Indigenous Children in Quebec, and she is currently working as an advisor for the Awacak Families Association. *Wela'lin*. Thank you for joining us today.

Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question and answer session with the senators.

I will now invite Treaty Commissioner Ms. Musqua-Culbertson to give her opening remarks.

Mary Musqua-Culbertson, Treaty Commissioner, Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan: *Meegwetch*.

My name is Mary Musqua-Culbertson. I am from Treaty 4 territory, and I am the Treaty Commissioner from the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan. We are located on

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, Inuit, du Nunavut.

Le président : Aujourd'hui, nous poursuivons la série de séances d'information devant éclairer et orienter le reste de nos travaux.

Avant de poursuivre, je souligne que cette réunion porte sur les pensionnats indiens, un sujet potentiellement perturbant pour certaines personnes. Il est possible en tout temps d'obtenir une aide gratuite à la Ligne d'écoute téléphonique nationale sur la crise des pensionnats indiens au 1-866-925-4419 et à la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être, au 1-855-242-3310 ou à l'adresse www.hopeforwellness.ca.

Je mettrai maintenant en contexte les travaux d'aujourd'hui. En mars dernier, le Comité des peuples autochtones a entendu les témoignages de représentants du Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR, et du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens, concernant les travaux qu'ils mènent respectivement pour lever le voile sur la réalité du réseau des pensionnats et sur ses conséquences pénibles et durables, et pour rendre honneur à ses victimes. Sur la foi de ces témoignages, le Comité des peuples autochtones a publié le 19 juillet un rapport intérimaire intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*.

Nous continuerons ce soir d'entendre des témoins sur cet important sujet.

J'aimerais maintenant présenter notre premier groupe de témoins. Du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, Mme Mary Musqua-Culbertson, commissaire aux traités de la Saskatchewan; du Centre national pour la vérité et la réconciliation, M. Raymond Frogner, directeur des archives; et à titre personnel Mme Anne Panasuk, ex-conseillère spéciale au soutien des familles d'enfants autochtones disparus ou décédés au Québec, qui conseille actuellement l'association de familles Awacak. *Wela'lin*. Merci de votre présence aujourd'hui.

Les témoins feront un exposé préliminaire d'environ cinq minutes, puis répondront aux questions des sénateurs.

Je cède maintenant la parole à Mme Musqua-Culbertson, commissaire aux traités.

Mary Musqua-Culbertson, commissaire aux traités, Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan : *Meegwetch*.

Je me nomme Mary Musqua-Culbertson, du territoire du Traité n° 4, et je suis la commissaire aux traités du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, situé sur le territoire

Treaty 6 territory. I am from the unceded and unsurrendered territory of Treaty 4 and I am Anishinabek.

Meegwetch for the opportunity to appear before this esteemed chamber and its members in respect to Indian residential school, or IRS, documents and the collection barriers that have been evidenced by our team at the Office of the Treaty Commissioner.

We officially built our library and archives in 2020. It was to assist First Nation communities with their research needs. We put in place an elders' council with translators to protect this vital information collection. It is the first time this collection has been catalogued and made available to the public in a dedicated space where it will be housed and protected.

The collection began in 1989 with the first commissioner, Cliff Wright. Subsequently, there was a lot of oral history documented, collected by former commissioner, David M. Arnot, who is now an esteemed senator of these chambers.

The library and archives includes records of the treaty commissioners, as well as historical materials between the treaties and Crown and Indigenous nations. It is the only archives in Canada focused entirely on treaties between the Crown and Indigenous nations.

In the territories where Saskatchewan now sits, this includes treaties 2, 4, 5, 6, 8 and 10. We have significant resources on Treaty 3, and the rest of the western numbered treaties along with pre- and post-Confederation treaties.

The archival research supporting First Nations oral history and archeology at four Indian residential schools in Saskatchewan is what I'm going to focus on during the next few minutes.

Traditional archives, such as Library and Archives Canada, are intimidating to many and results in an impenetrable roadblock that prohibits Indigenous people from researching their own communities.

For Indian residential school survivors, it is worse. The archival rules and regulations are a triggering experience, which leads to increased stress and frustration. It must be noted that it is not part of the core office of the Treaty Commissioner budget for this research or our archives. Currently, we are funded for this work by a grant in engagement with the Office of the Treaty Commissioner and the University of Saskatchewan. Our principal investigator is Dr. Wynona Wheeler, who is First Nations as well.

du Traité n° 6. Je viens du territoire non cédé ni concédé du Traité n° 4, et j'appartiens à la nation Anishinaabe.

Meegwetch à cette honorable assemblée et à ses membres, je dis meegwetch pour me donner l'occasion de parler des documents relatifs aux pensionnats indiens et des obstacles rencontrés dans leur collecte par notre équipe.

Notre bibliothèque et nos archives ont officiellement été fondées en 2020, pour soutenir les activités de recherche des communautés des Premières Nations. Pour sauvegarder ce précieux fonds d'information, nous avons constitué un conseil des aînés, assisté de traducteurs. Pour la première fois, cette collection était cataloguée et mise à la disposition du public, dans un lieu spécialement aménagé pour l'abriter et la protéger.

Le processus de collecte a débuté en 1989 avec le premier commissaire, Cliff Wright. Par la suite, l'ex-commissaire David M. Arnot, aujourd'hui membre de cette chambre, a recueilli une abondante histoire orale.

La bibliothèque et les archives comprennent les dossiers des commissaires aux traités, ainsi que des documents historiques sur les traités conclus entre la Couronne et les nations autochtones. Ce sont les seules archives au Canada à porter exclusivement sur les traités entre la Couronne et les nations autochtones.

Dans les territoires où se situe aujourd'hui la Saskatchewan, il s'agit des traités n°s 2, 4, 5, 6, 8 et 10. Nous possédons également d'importantes ressources sur le Traité n° 3 et sur les autres traités numérotés de l'Ouest, ainsi que sur les traités antérieurs et postérieurs à la Confédération.

Dans les prochaines minutes, je parlerai des recherches archivistiques étayant l'histoire orale des Premières Nations et les fouilles archéologiques menées dans quatre pensionnats indiens de la Saskatchewan.

Les fonds d'archives traditionnels, comme ceux de Bibliothèque et Archives Canada, représentent souvent un obstacle intimidant pour les chercheurs autochtones qui souhaitent mener des recherches sur leurs propres communautés.

C'est encore pire pour les survivants des pensionnats indiens. Les règles et règlements d'archivage ont un effet déclencheur qui ne fait qu'exacerber le stress et la frustration. Il convient de noter que ce projet de recherche n'est pas couvert par le budget de base du bureau du commissaire aux traités. Actuellement, ces travaux sont financés par une subvention de collaboration entre le Bureau du commissaire aux traités et l'Université de la Saskatchewan. Notre chercheuse principale est Mme Wynona Wheeler, également membre d'une Première Nation.

Our digitization technicians and researchers are all First Nations youth under the age of 30. We have trained and mentored over a dozen First Nations youth in the past four years to do the vital work of research.

The intention of this project is to document and collect the church records relating to the four Indian residential schools in the Prince Albert Catholic Diocese. This will support the ground-penetrating radar and community oral history research that is currently in process at Thunderchild IRS at Delmas Saskatchewan, St. Anthony's IRS which is on the Onion Lake Cree Nation, Beauval IRS — that site is on Lac La Plonge Reserve — and St. Michael's IRS. This site is now held by the Beady's and Okemasis and the One Arrow Cree Nations.

Our initial research focused on the records of the St. Michael's and Beauval schools, and it was soon clear that the collection of church records would be very difficult for community members. Our search for records started soon after the announcement of the discovery of 215 unmarked graves Kamloops, at Tk'emlúps te Secwépemc First Nation.

The Office of the Treaty Commissioner has assisted numerous research projects, including Indian Residential School archival research and come up against many barriers, including: Record Group 10 Indian Affairs Records, also referred to as RG10; Treaty annuity paylists genealogical research, and health research, including the tuberculosis sanatoriums. Many of these research projects have been frustrated by access restrictions. These result in immense delays waiting for clearance, as in the case with Library and Archives Canada Access to Information and Privacy, or ATIP requests, or completely restricted access in the case of church records restricted by the diocese. Health records protected by the Health Information Protection Act, or HIPA, are also restricted.

Research projects that have been frustrated by access issues: archival research to support ground penetrate radar, treaty annuity pay lists that could correlate two children at these schools. Pay lists after 1908 have been restricted by ATIP. We have been waiting for some requests for over two years. I am the Treaty Commissioner, and I cannot get treaty pay lists.

Nos techniciens en numérisation et nos chercheurs sont tous des jeunes des Premières Nations, âgés de moins de 30 ans. Depuis quatre ans, nous avons formé et encadré plus d'une douzaine de jeunes individus des Premières Nations pour l'exécution de ce travail de recherche essentiel.

Ce projet vise à repérer et à recueillir les registres paroissiaux relatifs aux quatre pensionnats indiens du diocèse catholique de Prince Albert. Il servira à étayer les fouilles par géoradar et les études d'histoire orale communautaire actuellement menées au pensionnat indien de Thunderchild, à Delmas en Saskatchewan, au pensionnat indien de St. Anthony's sur le territoire de la nation crie d'Onion Lake, au pensionnat indien de Beauval dans la réserve du lac La Plonge, et au pensionnat indien de St. Michael's. Ce dernier site est maintenant occupé par la nation crie Beady's et Okemasis et la nation crie One Arrow.

Après avoir initialement centré nos recherches sur les pensionnats de St. Michael's et de Beauval, nous avons rapidement constaté que les communautés auraient beaucoup de difficulté à rassembler les documents paroissiaux. Notre quête de documents a commencé peu après l'annonce de la découverte de 215 sépultures anonymes Kamloops dans la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc.

Le Bureau du commissaire aux traités a contribué à de nombreux projets de recherche, notamment sur les archives des pensionnats indiens, et il s'est heurté à de nombreux obstacles, notamment en ce qui a trait au Groupe d'archives 10 de documents relatifs aux affaires indiennes, également appelé RG10; aux listes de paiement des annuités découlant de traités; aux recherches généalogiques; et aux recherches sanitaires, y compris au sujet des sanatoriums pour tuberculeux. Dans bon nombre de ces recherches, nous nous sommes heurtés à des restrictions d'accès qui retardent énormément l'obtention des autorisations nécessaires. Je donnerai comme exemple les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels adressées à Bibliothèque et Archives Canada, ou encore les demandes de registres paroissiaux qui sont totalement bloquées par les autorités diocésaines. Les dossiers médicaux visés par la Health Information Protection Act font également l'objet de restrictions.

Des problèmes d'accès viennent contrarier les recherches archivistiques qui appuieraient les fouilles par géoradar, ou entraver l'obtention des listes de paiement des annuités découlant de traités qui pourraient permettre d'établir une corrélation entre deux enfants dans ces écoles. Les règles d'accès à l'information et de protection de la vie privée restreignent la divulgation des listes de paiement postérieures à 1908. Pour certaines demandes, nous attendons une réponse depuis plus de deux ans. Je suis la commissaire aux traités, et je ne peux pas obtenir les listes de paie associées aux traités.

Early treaty signatories, archival research projects, Record Group 10 library, and Archival Archives Canada access code 32 restrictions.

The significance of our research and our work is emotionally challenging. Given that we are primarily First Nations and our research team, the only non-First Nations person is our director of archives, Dr. Sheldon Krasowski.

I ask many of our youth who are the researchers to give me their thoughts on what they have seen. Their experiences in having doors slammed in their face, so to speak, restrictions, barriers, seeing for themselves the blocks that have been put up by the Prince Albert Catholic Diocese has been traumatizing but it has been very informative.

For myself, it just reinforced what I had already known during my work as a lawyer in the Independent Assessment Process, also referred to as the IAP process, and as someone who grew up in a community where the residential schools are. You played on that playground. I am the daughter of a residential school survivor, and to put this burden on much of our communities is unfathomable. That's where the burden lies, on the communities. If we don't have help and assistance from organizations like ours and the many other organizations and people who are doing this work across the country, I can imagine there would be just zero access.

The destruction and withholding of records represents a loss of truth, stories, justice and reconciliation opportunities. We have an entire timeline that I will attach to our submission. It begins in June 2021 and goes all the way to today, with the barriers we have come up against, particularly in the Catholic school records.

Independent Special Interlocutor, Kimberly Murray, recommended that we sign an MOU, a memorandum of understanding, with the National Centre for Truth and Reconciliation, to gain access to their church records and that we could provide our records to them, so that there are no barriers.

In April of 2023, we went to Winnipeg. In May, we submitted our draft MOU. We received comments back in September. We hope to have our MOU in place before this coming new year.

In the timeline which we have attached, you will see all the barriers that have been put in place. No legitimate representation exists as a coordinated regional approach from Saskatchewan. One school is doing that; one group is doing this. Everyone is trying to rely on and talk to each other, but there is no coordinated regional approach.

Les signataires des premiers traités, les projets de recherche archivistique, les documents du Groupe d'archives 10, le code d'accès 32 d'Archives nationales du Canada.

Nous menons des recherches et des travaux importants qui sont éprouvants sur le plan émotionnel, étant donné que nous sommes majoritairement des membres de Premières Nations et que notre équipe de recherche est exclusivement composée d'individus des Premières Nations, à l'exception de notre directeur des archives, M. Sheldon Krasowski.

Souvent, je demande à nos jeunes chercheurs de me raconter comment ils sont reçus. Il a été pour eux traumatisant, mais aussi très révélateur, de se faire pour ainsi dire claquer la porte au nez et de constater par eux-mêmes les obstacles et les blocages mis dans leur chemin par le diocèse catholique de Prince Albert.

Pour ma part, cela n'a fait que renforcer le constat que j'avais déjà tiré dans mon travail d'avocate au processus d'évaluation indépendant, et comme individu ayant grandi dans une communauté abritant un pensionnat. J'ai joué sur ces terrains de jeu. Je suis la fille d'une personne ayant survécu aux pensionnats, et il est inimaginable de vouloir imposer ce fardeau à une grande partie de nos communautés. Ce fardeau repose sur les épaules des communautés. Sans l'aide et le soutien d'organisations comme le nôtre et des nombreux autres organismes et individus qui mènent ce travail partout au pays, j'estime que l'accès serait inexistant.

Détruire et retenir des documents entraîne une perte de vérité, de récits, de justice et d'occasions de réconciliation. Je joindrai à notre mémoire une chronologie complète de nos efforts. De juin 2021 jusqu'à aujourd'hui, vous y constaterez tous les obstacles auxquels nous nous sommes heurtés, en particulier pour les registres des écoles catholiques.

L'Interlocutrice spéciale indépendante, Kimberly Murray, nous a recommandé de signer un protocole d'entente avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin de pouvoir accéder à ses registres d'église et pour lui donner accès à nos dossiers, sans obstacles.

En avril 2023, nous nous sommes rendus à Winnipeg. En mai, nous avons soumis notre projet de protocole d'entente. Nous avons reçu des commentaires en septembre. Nous espérons que le protocole d'entente sera en place avant le début de l'année prochaine.

Dans la chronologie que nous avons jointe, vous verrez tous les obstacles qui ont été érigés sur notre parcours. Il n'existe aucune approche régionale légitime et concertée en Saskatchewan. Une école fait une chose, un groupe fait autre chose. Tout le monde tente de s'appuyer et de se parler mutuellement, mais il n'y a pas d'approche régionale coordonnée.

I am troubled by the representation on records and committees. I fear that there are a lot of protectionists who will protect religious organizations, governments and government departments in order to advance, say, political agendas or their own agendas or, perhaps, being affected so deeply by colonization, they can't see the bigger picture.

Reconciliation is a long road. It's slowly, slowly moving, but when we face so many barriers when it comes to the graves of missing children, we are very disheartened. When you're supposed to be a public servant, as we are in many of our roles — as am I — it makes you rethink your entire role in all of this. What power do you have? What power do you not have?

I have many pages of information. We will give you a formal submission. The Independent Special Interlocutor also writes three to five pages about our work and our barriers in her report. We support the work of the Independent Special Interlocutor. We uphold all of her recommendations. She has been a tremendous help to many of the schools and the projects that have been going on in our region. Whenever someone reaches out to us, the first person we call is our interlocutor. She is right there with the information, which makes me see the need for coordinated regional approaches and capacity.

Those are my submissions. *Meegwetch*, esteemed senators. I'll leave time for questions.

The Chair: Thank you, Treaty Commissioner Musqua-Culbertson.

I now invite Mr. Frogner to give his opening remarks.

Raymond Frogner, Head of Archives, National Centre for Truth and Reconciliation: [*Indigenous language spoken.*]

I'm speaking to you today from Treaty 4 territory in Regina, where I am working with Cadmus Delorme, of the Residential School Document Advisory Committee to acquire more records from the federal government.

I begin this brief presentation by observing that what we are achieving at the National Centre for Truth and Reconciliation Archives, or NCTR, is unprecedented on an international level. There are no guidelines for what we hope to accomplish, that is to holistically document the history and legacy of one of the longest and most comprehensive social engineering projects in the history of Canada.

Ce qui me trouble, c'est l'attitude envers les dossiers, la représentation dans les comités. Je crains l'attitude protectionniste de nombreux individus qui, pour des intérêts politiques ou à leurs propres fins, tenteront de mettre à l'abri les organisations religieuses, les gouvernements et les ministères, ou peut-être parce que, ayant été si profondément affectés par la colonisation, ils ne sont pas en mesure d'appréhender la situation dans son ensemble.

La réconciliation est un long périple. Elle progresse lentement, très lentement, mais nous sommes très découragés par le grand nombre d'obstacles rencontrés dans le dossier des sépultures d'enfants disparus. Quand on sert le public, comme la plupart d'entre nous le faisons, comme moi-même je le fais, cet état de choses vous amène à repenser tout votre rôle. Quels pouvoirs avez-vous? Lesquels n'avez-vous pas?

J'ai de nombreuses pages d'information. Nous vous remettons un mémoire en bonne et due forme. Dans son rapport, l'Interlocutrice spéciale indépendante consacre également trois à cinq pages à notre travail et aux obstacles qui se dressent sur notre chemin. Nous appuyons le travail de l'Interlocutrice spéciale indépendante, nous souscrivons à toutes ses recommandations. Elle a énormément aidé de nombreuses écoles et bon nombre des projets entrepris dans notre région. Chaque fois que quelqu'un s'adresse à nous, notre premier geste est d'appeler l'Interlocutrice. Elle a en main l'information, ce qui met en lumière la nécessité de coordonner les approches et les ressources.

Alors je conclurai sur cela, mesdames et messieurs. Je répondrai maintenant à vos questions. *Meegwetch*.

Le président : Merci, madame Musqua-Culbertson.

Je donne maintenant la parole à M. Frogner.

Raymond Frogner, directeur des archives, Centre national pour la vérité et la réconciliation : [*Le député s'exprime en langue autochtone.*]

Je m'adresse à vous aujourd'hui depuis le territoire du Traité n° 4 à Regina, où je travaille avec Cadmus Delorme, du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats, pour recueillir davantage de documents du gouvernement fédéral.

Tout d'abord, je ferai remarquer que notre travail, aux archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR, est sans précédent à l'échelle internationale. Il n'existe pas de feuille de route pour ce que nous souhaitons accomplir, à savoir documenter complètement l'histoire et les retombées d'un des plus longs et plus exhaustifs projets d'ingénierie sociale de l'histoire du Canada.

The memory resources of the NCTR Archives will continue to aid in the healing of Indigenous communities across Canada; to offer a knowledge and education resource for settler society to understand the history of Indian residential schools, or IRS; to acknowledge the rights and self-determination of Indigenous peoples; and, to make available a set of memory resources to promote the concept of reconciliation in both settler and Indigenous societies.

Reconciliation is about creating ongoing relationships. In this sense, these archives represent a public good. It's continued development, with the ongoing guidance of Indigenous communities and the ongoing support of settler authorities, should be a project that will last for generations and a foundation for a new Canada, reimagined on the principles of dignity, respect and human rights, where Indigenous peoples are recognized as a foundational component of a new Canadian identity.

It is important to understand residential school records in context. Residential school records form part of the gradual and purposeful erosion of Indigenous knowledge and world views in the colonial era: the progressive loss of cognitive social bonds, community memory, cultural identities and normative natural laws that resulted from the overwhelming assertion of imperial sovereignty and uncompromising colonial settlement. The Canadian residential school program served as a solvent in this colonial program, dissolving community and family bonds and effacing the cultural identities of Indigenous children.

The Indian Residential School Settlement Agreement, the IRSSA, created the Truth and Reconciliation Commission because Indigenous peoples demanded it. The 20th century opened with settler institutions of law, politics and governance implementing programs to entirely assimilate Indigenous communities from their originating homelands into settler societies. The 20th century closed with Indigenous societies as unique, collective-rights-bearing communities, living within the constitution of a colonial jurisdiction. Canada in fact enshrined this situation in section 35 of its repatriated Constitution in 1982.

Indigenous peoples in the closing decades of the 20th century moved gradually and fitfully towards a relationship of self-determination with settler authority. To put it another way, from reluctant rights recognition to rights acknowledgement, integration and management.

Les ressources mémorielles contenues dans les archives du CNVR continueront à favoriser la guérison des communautés autochtones un peu partout au Canada; à offrir à la société colonisatrice un outil de savoir et d'éducation lui permettant de comprendre l'histoire des pensionnats indiens; à reconnaître les droits et l'autodétermination des peuples autochtones; et à rendre disponibles des ressources qui feront la promotion du concept de réconciliation aussi bien dans la société colonisatrice que dans les sociétés autochtones.

La réconciliation consiste à créer des relations qui perdurent. Dans cet esprit, ces archives représentent un bien public. Leur enrichissement, avec les constants conseils des communautés autochtones et le soutien continu des autorités colonisatrices, devrait être un projet couvrant des générations et qui servira d'assise à un nouveau Canada, un Canada réimaginé selon les principes de la dignité, du respect et des droits de la personne, où les peuples autochtones sont reconnus comme une composante fondamentale d'une nouvelle identité canadienne.

Il importe mettre en contexte les dossiers des pensionnats. Ces documents s'insèrent dans le processus d'érosion graduelle et délibérée du savoir et des visions du monde des autochtones, entrepris à l'époque coloniale : l'effritement progressif des liens sociaux cognitifs, de la mémoire commune, des identités culturelles et des lois naturelles normatives qui a résulté d'une affirmation écrasante de la souveraineté impériale et d'une intransigeante colonisation. Dans ce programme colonial, le réseau canadien de pensionnats a servi de solvant en désagréant les liens communautaires et familiaux et en effaçant les identités culturelles des enfants autochtones.

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a donné naissance à la Commission pour la vérité et la réconciliation parce que les peuples autochtones l'exigeaient. À l'aube du XX^e siècle, les institutions colonisatrices de droit, de politique et de gouvernance ont mis en place des programmes visant à assimiler entièrement les communautés autochtones aux sociétés colonisatrices. Au crépuscule du siècle, les sociétés autochtones étaient considérées comme des communautés uniques et détentrices de droits collectifs, vivant sous le régime de la constitution d'une entité coloniale. Le Canada a d'ailleurs inscrit cet état de choses dans l'article 35 de la Constitution rapatriée en 1982.

Dans les dernières décennies du XX^e siècle, les populations autochtones ont cheminé, graduellement et par à-coups, vers une relation d'autodétermination vis-à-vis des autorités colonisatrices. En d'autres termes, on est passé d'une reconnaissance réticente de leurs droits à une véritable reconnaissance, intégration et gestion de leurs droits.

How should one view the NCTR's role in promoting Indigenous self-determination? For a very long time, Indigenous peoples were defined by settler events and devices of settler law and governance: first contact, the Royal Proclamation, treaties, national legislation such as the Indian Act.

The NCTR Archives supports a redefined and rebalanced cognitive understanding of the relationship between settler and Indigenous societies. It gives acknowledgement to Indigenous knowledge models. It provides the means to not only move from recognition of Indigenous collective rights but to move towards a future of mutual and respectful reconciliation — a decolonized cognitive relationship across the colonial divide of these two sets of societies and their models of knowledge, to say, "I see you, I hear you, and I begin to understand."

The TRC originally approached the documentation of the residential school system in a very juridical manner. Based on the IRSSA direction, the TRC's model of an archival record and how it can be used was largely based on access and privacy legislation. Such an approach does not recognize the holistic knowledge models of Indigenous communities. As a result, today, the NCTR Archives holds approximately 4 million records, focused largely on the daily administration and operation of schools as directed through the Indian Act. One of the goals of this Senate committee is to understand and resolve access to federal government records currently not in the ownership and control of the NCTR and therefore not in the possession of Indigenous peoples.

My recommendation is to move out of this juridical perspective and start to search for the more expansive IRS experience. For this, I can see at least five fields of interest to document the IRS experience as it is not currently documented.

One, education: The TRC understandably focused on the experience of children who attended IRS. But to provide a resource to study the holistic experience of residential schools, it is important to document the administration, curriculum development and staffing of IRS. For example, profiles of teachers from religious orders and secular society would be a useful records resource.

Two, health care: Disease and pandemics were a well-known cause of the mortality rate at residential schools. The provision of health care was predominantly a provincial concern and often

Comment doit-on percevoir le rôle du CNVR dans la promotion de l'autodétermination autochtone? Pendant très longtemps, les peuples autochtones ont été définis par les événements et par les instruments de droit et de gouvernance des autorités colonisatrices : le premier contact, la Proclamation royale, les traités, et les lois nationales comme la Loi sur les Indiens.

Nous, aux archives du CNVR, encourageons une redéfinition et un rééquilibrage de la compréhension cognitive de la relation qui existe entre la société colonisatrice et les sociétés autochtones, une compréhension qui reconnaît les modèles de savoir autochtones, qui permet de transcender la reconnaissance des droits collectifs autochtones pour cheminer vers un avenir de réconciliation mutuelle et respectueuse, une relation cognitive décolonisée qui comble le fossé colonial séparant ces deux types de sociétés et leurs modèles de connaissance, pour affirmer « Je vous vois, je vous entends et je commence à comprendre. »

Au départ, la Commission de vérité et de réconciliation a abordé selon une approche très légaliste la documentation sur le système des pensionnats. Basé sur les directives de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le modèle de document d'archives de la CVR et ses modalités d'utilisation reposaient largement sur la législation relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Une telle approche ne reconnaît pas les modèles de savoir holistique des communautés autochtones. Pour cette raison, les archives du CNVR contiennent aujourd'hui quelque quatre millions de documents qui portent principalement sur l'administration courante et le fonctionnement quotidien des pensionnats, comme le prévoyait la Loi sur les Indiens. Un des objectifs de votre comité sénatorial est de comprendre et de résoudre les problèmes d'accès aux documents du gouvernement fédéral qui ne sont pas actuellement dans les mains et sous le contrôle du CNVR, et dont sont par conséquent privés les peuples autochtones.

Je recommande qu'on délaisse cette optique strictement légaliste au profit d'une quête plus globale de l'expérience des pensionnats indiens. À cette fin, j'estime qu'il serait bon de documenter cette expérience sous l'angle d'au moins cinq champs d'intérêt actuellement inexplorés.

Premièrement, l'éducation. La Commission de vérité et de réconciliation s'est concentrée, à juste titre, sur l'expérience des enfants qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Mais pour avoir une ressource permettant d'étudier l'expérience holistique des pensionnats, il importe de documenter l'administration des pensionnats et comment ils recrutaient leur personnel et élaboraient leurs programmes d'études. Par exemple, les profils des enseignants provenant d'ordres religieux et de la société laïque constitueraient une utile ressource documentaire.

Deuxièmement, la santé. Les maladies et les pandémies constituaient une cause bien connue de la mortalité dans les pensionnats. Les soins de santé relevaient principalement des

the records of prominent clinics and so-called Indian hospitals are scattered across municipal, provincial and academic repositories. But it should be possible to support a project to develop a thorough guide to the IRS records of health care.

Three, evangelical Protestantism and missionary Catholicism: Similar to curriculum development, more work should be done to bring together the planning, administration, staffing and resource provision of the evangelical and missionary projects of Protestant and Catholic orders.

Four, justice: There are currently a large number of records germane to the history of residential schools held up in court cases through the legal processes of discovery and deemed undertakings. It is understood that court proceedings prevent the release of these records, but it is not unreasonable to request a file list of these records and to acquire them when they are no longer restricted by court legislation and law.

Finally, records process: Large groups of records are held in semi-active disposition awaiting processing within government offices or at Library and Archives Canada, also known as LAC, or, potentially, for destruction. It should be possible to get a listing of these records sets while they are waiting for processing. At least we would know their location, their custodial history. Eventually, they could be acquired by the NCTR if they are relevant.

These are just a few ideas that will move the NCTR collection out of the juridical knowledge model and into an approach that supports the dynamic social memory of Indigenous communities as they relate to settler society. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Frogner.

I now invite Ms. Panasuk to give her opening remarks.

[*Translation*]

Anne Panasuk, Former Special Family Support Advisor, as an individual: Good evening. I'm honoured to be with you to talk about a very innovative piece of legislation in Quebec and how it has been applied. I will speak in French, if I may.

provinces et, souvent, les dossiers des grandes cliniques et des soi-disant hôpitaux indiens sont dispersés dans les dépôts d'archives municipaux, provinciaux et universitaires. Cela dit, il devrait être possible d'appuyer un projet visant à dresser un guide complet des archives sur les soins de santé dans les pensionnats indiens.

Troisièmement, le protestantisme évangélique et le catholicisme missionnaire. Comme pour la formulation des programmes d'études, il serait bon de consacrer davantage d'efforts à regrouper les documents sur la planification des projets évangéliques et missionnaires des ordres protestants et catholiques, sur leur administration, sur leur dotation en personnel et sur les ressources qui y étaient affectées.

Quatrièmement, la justice. Actuellement, de nombreux documents d'intérêt pour l'histoire des pensionnats indiens sont retenus par les processus juridiques de divulgation et de présomption d'engagement dans des procès. Nous comprenons que les règles judiciaires empêchent la divulgation de ces documents, mais il n'est pas déraisonnable de demander une liste de ces documents pour pouvoir les acquérir ultérieurement lorsque les lois et les procédures judiciaires n'en empêcheront plus la divulgation.

Enfin, le traitement des documents. De vastes séries de documents sont en mode de conservation semi-active, en attendant d'être traités dans les ministères ou à Bibliothèque et Archives Canada, ou, éventuellement, d'être détruits. Il devrait être possible d'obtenir une liste de ces séries de documents pendant qu'ils sont en attente de traitement. Au moins, nous en connaîtrions l'emplacement et l'historique de conservation, et le CNVR pourrait en bout de course les acquérir s'ils sont pertinents.

C'était là quelques idées qui permettraient de délaissier le modèle de connaissance juridique pour la collection de documents du CNVR, au profit d'une approche privilégiant la mémoire sociale dynamique des communautés autochtones vis-à-vis de la société colonisatrice. Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur Frogner.

J'invite maintenant Mme Panasuk à faire son exposé.

[*Français*]

Anne Panasuk, ex-conseillère spéciale au soutien des familles d'enfants disparus, à titre personnel : Bonjour. Je suis honorée d'être avec vous pour vous parler d'une loi très novatrice au Québec et de la façon dont elle a été appliquée. Je vais m'exprimer en français, si vous me le permettez.

For two years, I was an advisor to the minister responsible for First Nations and Inuit relations in Quebec on the implementation of legislation concerning missing children. Now that it's over, I've joined the Association des familles d'enfants disparus Awacak, which means "little beings of light."

These aren't children who disappeared from residential schools, but who disappeared after being admitted to a health care facility. There are a few cases of children who were in residential schools. The schools sent them to the hospital, but in the vast majority of cases, they were children who were sent for a medical evacuation to a hospital without the parents being able to accompany them. Parents completely lose track of their child. They don't receive a death notice, don't see the deceased child, don't attend the burial and don't know where the child was buried. So far, we've documented 174 cases of children, and we'll very easily reach the 200 mark. Unfortunately, we think we'll quite easily reach 300 children who have disappeared without anyone knowing what happened to them.

It was First Nations people who spoke out and insisted on legislation. Families came in large numbers to speak at the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. They came to talk about their missing children. Thank you, Senator Audette. This was an important moment, because there was a special report for Quebec concerning an appeal to justice, appeal No. 20, which asked the Government of Quebec to give families all the information it had. An initial act was drafted, but Indigenous organizations weren't happy with it. Second, Bill No. 79, An Act to authorize the communication of personal information to the families of Indigenous children who went missing or died after being admitted to an institution, which became an act that has existed for two years and that we are enforcing.

Since First Nations were involved from the outset, they accepted Bill No. 79, which was very innovative. The government — and I tip my hat to them — accepted my advice to involve the Association des familles d'enfants disparus Awacak from the get-go. Awacak goes to the communities to provide information about the act. Awacak receives power of attorney from the families to go ahead and obtain this information. Awacak is always in the loop. Within the government, a division has been created in the First Nations relations secretariat. The family support division conducts research with the various institutions. However, Awacak is always in the loop, which ensures transparency of the process and authenticity of the search. Families know what has been requested and what has been received. Nothing is hidden.

J'ai été pendant deux ans conseillère du ministre des Relations avec les Premières Nations et les Inuits pour le Québec pour la mise en œuvre d'une loi concernant les enfants disparus. Maintenant que c'est terminé, j'ai rejoint les rangs de l'Association des familles d'enfants disparus Awacak, ce qui veut dire « les petits êtres de lumière ».

Il ne s'agit pas d'enfants qui ont disparu des pensionnats, mais qui ont disparu à la suite d'une admission dans un établissement de santé. Il y a quelques cas d'enfants qui étaient dans des pensionnats. Les pensionnats les envoyaient à l'hôpital, mais dans la très grande majorité des cas, ce sont des enfants qui ont été envoyés pour subir une évacuation médicale dans un hôpital sans que les parents puissent les accompagner. Les parents perdent complètement la trace de leur enfant. Ils ne reçoivent pas d'avis de décès, ne voient pas l'enfant décédé, n'assistent pas à la mise en terre et ne savent pas où il a été enterré. Nous avons documenté jusqu'à présent 174 cas d'enfants et nous allons atteindre très facilement les 200. Malheureusement, nous pensons atteindre assez facilement le chiffre de 300 enfants qui ont disparu sans qu'on sache ce qui leur est arrivé.

Ce sont des membres des Premières Nations qui ont parlé et qui ont insisté pour avoir une loi. Les familles sont venues en grand nombre pour s'exprimer lors de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Elles sont venues raconter leurs enfants disparus. Merci, sénatrice Audette. Cela a été un moment important, parce qu'il y a eu un rapport spécial pour le Québec ayant trait à un appel à la justice, l'appel n° 20, qui demandait au gouvernement du Québec de remettre aux familles toutes les informations qu'il possédait. Une première loi a été rédigée, mais elle ne plaisait pas aux organisations autochtones. Ensuite, le projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, est devenu une loi qui existe depuis deux ans et que nous appliquons.

Comme les Premières Nations étaient impliquées dès le départ, elles ont accepté le projet de loi n° 79, ce qui a été très novateur. Le gouvernement — et je lui lève mon chapeau — a accepté le conseil que je lui ai donné, soit d'impliquer dès le départ l'Association des familles d'enfants disparus Awacak. Awacak se rend dans les communautés pour donner de l'information concernant la loi. Awacak reçoit la procuration des familles pour aller de l'avant et obtenir ces informations. Awacak est toujours dans la boucle. Au sein du gouvernement, une division a été créée au Secrétariat des relations avec les Premières Nations. La division de soutien aux familles fait des recherches auprès des différentes institutions. Toutefois, Awacak est toujours dans la boucle et cela assure la transparence du processus et l'authenticité de la recherche. Les familles savent ce qui a été demandé et ce qui a été reçu. Rien n'est caché.

What does Bill No. 79 do? It unlocks medical and religious records. It requires institutions to hand over medical records not only to parents, but to any member of the child's extended family who requests them. This normally overrides legislation on the protection of names in the ministries of health. Religious archives are those of religious congregations that sometimes ran hospitals. Think also of dioceses, parishes and cemeteries. All these institutions are compelled to provide the information requested by the family. The family makes a request and the search is done by Awacak and the family support branch. All the information is then given to the families.

Unfortunately, there are anonymous graves. Many children have been buried in communal plots, but in general, they can be traced. If it's not through a medical file, it's through information available from the Ministry of Health, the SP3 form.

Last September, you heard Coroner Kronström talk about exhumations, because the legislation makes it possible to support families with exhumation requests. The first two exhumations took place this summer, and Awacak was the applicant. The association works with a lawyer's office, so Indigenous families are truly supported and don't have to face all the judicial, legal, and legislative challenges. Awacak supports them and provides cultural safety, so that the process can be carried out in their own language, at their own pace and in their own way.

There are still a few things I wanted to talk about. In Quebec, there were very few so-called "Indian" hospitals, but there was a hospital run by the federal government, called the Immigration Hospital and also known as the Parc Savard Hospital, which was located in Quebec City. Many Inuit and First Nations people passed through there. At first, it was a facility for immigrants that then brought in Inuit and First Nations people with tuberculosis. We still haven't found the archives of that institution. We don't know where they are. There was a similar hospital in Caughnawaga — Kahnawake — and we don't know where those archives are either.

I would also like to say, perhaps a little selfishly, that it would be important for every province and territory to have similar legislation. I say selfishly because there are children from other provinces who were admitted to a health facility in Quebec. We can find the information. This happened to a family in Manitoba. We received a request from Nunavut. However, in the case of Quebec children, First Nations children or Quebec Inuit who were sent to another province, such as Newfoundland for Innu children or Ontario for Cree or Anishinaabe children, we can't trace that information, since Bill No. 79 applies only to Quebec institutions.

Que fait le projet de loi n° 79? Il déverrouille les archives médicales et religieuses. Il oblige les institutions à remettre les dossiers médicaux non seulement aux parents, mais à tout membre de la famille élargie de l'enfant qui en ferait la demande. Cela outrepasserait normalement la législation sur la protection des noms dans les ministères de la Santé. Les archives religieuses sont celles des congrégations religieuses qui ont parfois géré des hôpitaux. Pensez aussi aux diocèses, aux paroisses, aux cimetières. Toutes ces institutions sont obligées de remettre les informations demandées par la famille. La famille fait une demande et la recherche est menée par Awacak et la direction de soutien aux familles. Toute l'information est ensuite remise aux familles.

Il y a, malheureusement, des sépultures anonymes. Beaucoup d'enfants ont été enterrés dans des lots communs, mais en général, on arrive à les retracer. Si ce n'est pas grâce à un dossier médical, c'est au moyen d'une information qui existe au ministère de la Santé, soit le formulaire SP3.

Vous avez entendu la coroner Kronström, en septembre dernier, parler des exhumations, car la loi permet de soutenir les familles pour les demandes d'exhumation. Les deux premières exhumations ont eu lieu cet été et c'est Awacak qui était la demanderesse. L'association travaille avec un bureau d'avocat, si bien que les familles autochtones sont vraiment soutenues et n'ont pas à faire face à toutes les difficultés judiciaires, juridiques et législatives. C'est Awacak qui les appuie et qui assure une sécurisation culturelle, pour que le processus se fasse dans leur langue, à leur rythme et à leur façon.

Il reste quelques dossiers dont je voulais vous parler. Au Québec, il y a eu très peu d'hôpitaux dits « indiens », mais il y a eu un hôpital géré par le gouvernement fédéral, qui s'appelait l'Hôpital de l'immigration et qu'on appelait également l'Hôpital du Parc Savard, qui était situé à Québec. Beaucoup d'Inuits et de membres des Premières Nations y sont passés. C'était d'abord un établissement pour les immigrants, qui a ensuite accueilli des Inuits et des membres des Premières Nations qui étaient atteints de tuberculose. Nous n'avons toujours pas retrouvé les archives de cet établissement. Nous ne savons pas où elles sont. Il y a eu un hôpital semblable à Caughnawaga — Kahnawake — et nous ne savons pas non plus où se trouvent les archives.

Je voudrais aussi, peut-être un peu égoïstement, vous dire qu'il serait important que chaque province et chaque territoire ait une loi semblable. Je dis égoïstement, parce qu'il y a des enfants qui venaient d'autres provinces et qui ont été admis dans un établissement de santé au Québec. Nous pouvons retrouver l'information. Cela s'est passé notamment pour une famille du Manitoba. Nous avons reçu une demande du Nunavut. Cependant, dans le cas des enfants québécois, les enfants de Premières Nations ou les Inuits québécois qui ont été envoyés dans une autre province, comme à Terre-Neuve pour les enfants innus ou en Ontario pour les Cris ou les Anishinabes, nous ne

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Panasuk. We'll now move on to questions from senators. To help us keep on track and to ensure equity to all, each senator will have five minutes for a question-and-answer exchange, and we'll have a second round of questions, if time permits. I will invite Senator Arnot to ask the first question.

Senator Arnot: Thank you, Senator Francis. This question is for Treaty Commissioner Musqua-Culbertson. Thank you for the good work you have done in Saskatchewan and continue to do. Thank you for your patience and perseverance in the face of what I would call a litany of frustration with the non-compliance, truculent stonewalling, purposeful barriers being created against your work. Most Canadians, I believe, would be shocked and appalled if they knew what was happening in these circumstances. It seems to be incomprehensible conduct.

What conclusions should ordinary Canadians make knowing that this conduct is ongoing, knowing what you're asking for and knowing that these records are fundamental to reconciliation?

Ms. Musqua-Culbertson: I think that, in general, Canadians can conclude there are still people responsible for sexual abuse and deaths who are still alive, out there and walking around within our institutions, in churches and in religious organizations. I do believe that religious organizations are there to protect religious organizations and the people within them.

One of the barriers we have faced was actually having one bishop on one day, Bishop Thévenot, announcing that he would release all archival records that the Prince Albert Diocese had, and it included the four residential schools in this study, the work that we are doing. Two days later, we contacted the diocese, but Bishop Thévenot had retired. In two days he had retired.

The new bishop, Stephen Hero, was appointed by the Prince Albert Catholic Diocese the next day. After numerous calls in June, when we did get to talk to them, the office manager emailed stating the Prince Albert Diocese never owned or operated any residential schools and they denied that Bishop Thévenot agreed to share documents in the diocesan archives; however, this was in the paper. He does state that some St. Michael's documents were microfilmed by the Saskatchewan Council for Archives and Archivists and are available in Regina. He also states that Prince Albert diocesan records are held at St. Paul University. In all our conclusions, there has not been one single record that has been located at St. Paul University.

pouvons pas retracer ces informations, puisque le projet de loi n° 79 s'applique seulement aux institutions du Québec.

[Traduction]

Le président : Merci, madame Panasuk. Nous allons maintenant passer à la séance de questions. Pour nous aider à garder le cap et dans un souci d'équité, chaque sénateur ou sénatrice disposera de cinq minutes pour un échange de questions et réponses, et si le temps le permet nous aurons un deuxième tour de questions. J'invite le sénateur Arnot à poser la première question.

Le sénateur Arnot : Merci, sénateur Francis. Cette question s'adresse à Mme Musqua-Culbertson, commissaire aux traités. Je vous remercie de l'excellent travail que vous avez fait, et que vous continuez de faire, en Saskatchewan. Je vous félicite pour votre patience et votre persévérance face aux incessantes frustrations causées par les refus d'obéir, les pugnaces obstructions et les obstacles délibérés auxquels vous faites face dans votre travail. Je pense que la plupart des Canadiens seraient choqués et consternés de connaître la situation. Ce comportement est incompréhensible.

En sachant que cette conduite se poursuit, en sachant ce que vous demandez et en sachant que ces documents sont essentiels à la réconciliation, quelles conclusions les Canadiens ordinaires devraient-ils tirer?

Mme Musqua-Culbertson : Je pense qu'en général, les Canadiens peuvent conclure que des personnes responsables de sévices sexuels et de décès sont encore en vie, dans nos institutions, dans les églises et dans les organisations religieuses. Je pense que les organisations religieuses sont là pour se protéger en tant qu'organisations et pour protéger leurs membres.

Voici un des obstacles que nous avons rencontrés : un jour, un évêque, Mgr Thévenot, nous a annoncé qu'il divulguerait tous les documents d'archives détenus par le diocèse de Prince Albert, ce qui couvre les quatre pensionnats visés par cette étude, par notre travail. Deux jours plus tard, nous avons contacté le diocèse pour apprendre que l'évêque Thévenot avait pris sa retraite. En deux jours, il avait pris sa retraite.

Le nouvel évêque, Stephen Hero, a été nommé le lendemain par le diocèse catholique de Prince Albert. Après avoir effectué de nombreux appels en juin, nous avons reçu un courriel du chef de bureau, qui nous informait que le diocèse de Prince Albert n'avait jamais possédé ou dirigé de pensionnats, et niant que l'évêque Thévenot avait accepté de divulguer des documents des archives diocésaines, même si les journaux l'avaient révélé. Le chef de bureau nous a indiqué que certains des documents de St. Michael's ont été microfilmés par le Saskatchewan Council for Archives and Archivists et sont conservés à Regina. Il ajoutait que les documents du diocèse de Prince Albert sont conservés à l'Université Saint-Paul. Tous nos efforts n'ont permis de localiser aucun document à l'Université Saint-Paul.

My staff had to sign a 21-year non-disclosure agreement, or NDA. We were told that by the diocese when their lawyers and legal looked at it, but I can tell you as a lawyer who practised before, there is no way that this is a legal NDA — and it was for 21 years. Who specifically asks for a 21-year NDA? Who within their organization needs to die within those 21 years that is being protected? I'm very frank about this because this affects my life, my legacy, my children.

Another one of the barriers was, when we did get that information with the help of the former Saskatchewan human rights commissioner — Senator Arnot now, who had also been a treaty commissioner for the Province of Saskatchewan — and when we got permission from the archives, Bishop Hero called the archives while my staff were there and told them to stop allowing them to make copies. They were stopped in their tracks. Back to the negotiating table. This time, we had to call in the Federation of Sovereign Indian Nations, also known as FSIN, and the chief made the necessary comments and did what had to be done. We got access to the records.

Since then, we have tried to interact with some different parishes such as St. Paul's, and we were told their records were at St. Boniface. That trip was cancelled three times. My staff ended up getting there. While getting there, the priest left in his vehicle with the records and went south. Since then, those records, we were told, were deposited at St. Boniface. From St. Boniface, we were then told that they were in Laval, Quebec. We got the complete full-circle runaround.

I was raised Catholic and baptized Catholic. My *kokum* was in a convent as a young girl being trained to be a nun. It is a very devout Catholic family. From a young age, knowing the stories at home and what was going on, I am not a devout Catholic. Even though I knew the truth from the Independent Access Process, clients whom we represented and the number of persons of interest who are named abusers in that process, I knew all too well the lengths to which religious organizations would go to hide records. However, seeing it on paper in front of you and having these experiences really reinforced that reality. It reinforced that I've had priests lie to me.

Senator Arnot: Treaty Commissioner Musqua-Culbertson, you don't have to answer this right now because other people want to ask questions, and I'm sure you can do it in writing, but what do you want us to do to help you and future treaty commissioners to get at these records? If you want to think about

Mon personnel devait signer un accord de non-divulgence de 21 ans. C'est ce que nous a dit le diocèse après avoir fait examiner le dossier par ses avocats et son service juridique, mais je peux vous dire, en tant qu'avocate d'expérience, qu'un tel accord de non-divulgence n'a aucune valeur juridique — et il devait couvrir 21 ans. Qui demande expressément un accord de non-divulgence de 21 ans? Qui, au sein de l'organisation, doit décéder pendant ces 21 ans pour être protégé? Je suis très directe dans cette affaire parce qu'elle touche directement ma vie, mon héritage, mes enfants.

On nous a également mis des bâtons dans les roues quand, après avoir obtenu ces informations avec l'aide de l'ancien commissaire aux droits de la personne de la Saskatchewan — aujourd'hui le sénateur Arnot, qui a également été commissaire aux traités pour la Saskatchewan — et après que nous eûmes obtenu la permission des archives, l'évêque Hero a appelé le service des archives pendant que mon personnel s'y trouvait, pour donner l'ordre d'interdire sur-le-champ à mon personnel de faire des copies. Retour à la table de négociation. Cette fois, nous avons dû faire appel à la Federation of Sovereign Indian Nations, et le chef a fait les commentaires et pris les mesures nécessaires. Nous avons alors eu accès aux dossiers.

Depuis, nous avons tenté de communiquer avec différentes paroisses, comme St. Paul's, et on nous a répondu que leurs dossiers se trouvaient à Saint-Boniface. Ce voyage a été annulé trois fois. Mon équipe a fini par s'y rendre. Pendant que l'équipe s'y rendait, le prêtre a quitté les lieux dans son véhicule avec les dossiers, et s'est rendu dans le Sud. Depuis, on nous a dit que ces dossiers ont été déposés à Saint-Boniface. À Saint-Boniface, on nous a ensuite affirmé qu'ils se trouvaient à Laval, au Québec. On nous a fait complètement tourner en rond.

J'ai été élevée et baptisée dans la religion catholique. Dans sa jeunesse, ma *kokum*, ma grand-mère, fréquentait un couvent où elle se destinait à la vie religieuse. Ma famille est une famille catholique très pieuse. Pour ma part, sachant dès mon plus jeune âge ce qui se passait et connaissant les histoires qui étaient racontées à la maison, je ne suis pas une catholique pieuse. Même si je connais la vérité grâce au processus d'accès indépendant, grâce aux clients que nous avons représentés et grâce au nombre de personnes d'intérêt désignées comme auteurs d'abus dans cette procédure, je sais trop bien jusqu'où les organisations religieuses sont prêtes à aller pour dissimuler des dossiers. Cependant, le voir sur papier et vivre ces expériences n'a fait que renforcer cette réalité, renforcer le fait que des prêtres m'ont menti.

Le sénateur Arnot : Madame Musqua-Culbertson, vous n'avez pas à répondre maintenant parce que d'autres personnes souhaitent poser des questions, et je suis sûr que vous pouvez le faire par écrit, mais que voulez-vous que nous fassions pour vous aider, vous et les futurs commissaires aux traités, à obtenir ces

that and then tell us what we can do to help you. This is an appalling story. It's shocking to hear it. It's disgusting.

Ms. Musqua-Culbertson: I'm one of two numbered treaty commissioners. I don't believe my sister commissioner at the Treaty Relations Commission of Manitoba has an archive and they're not doing the same work. However, our archives, as I said, is not funded at the core. We have gone to other places and through partnerships to access research money.

There needs to be a regional coordinated effort, I believe, in every single province and territory, and there isn't. There needs to be a much more fulsome records committee to hit all areas because there are places that we don't know about. I realize the committee they do have is very small. Considering the gravity, the number of schools and the discoveries that are being made, there always needs to be more funding and more capacity. The NCTR needs more capacity so they can do their job. Each region needs more capacity so there can be a regional coordinated effort.

When there are protectionists and barriers put in place, what laws need to change in order to access these things?

The Chair: Thank you for that, Treaty Commissioner Musqua-Culbertson.

Senator Coyle: Thank you, Treaty Commissioner Musqua-Culbertson, for being with us. It's nice to see you in person. We've seen you on the screen before. I'm still reacting to what I've just heard from you. Not that I don't believe you, I absolutely believe you, but it's shocking what you're sharing with us here.

I have a couple of questions. I'm trying to understand and maybe pull back the layers of the onion a little bit. You mentioned at the Catholic church and the Diocese of Prince Albert. We've had people representing the priests, whether they were Oblates or the different orders of priests or sisters who ran the schools, and the diocese are where the schools are located. We know there are two different kinds of records, as I understand it. There seems not to be a lot of cooperation among the dioceses and the various orders because they have different kinds of records among them.

Could you tease that out a little bit so I can understand? You've talked about the diocese. Is it also an issue in the relationship between the diocese and the orders of priests and brothers? Does that come into it at all?

Ms. Musqua-Culbertson: Thank you. In our experience, it does seem like these dioceses are not talking to each other or the parishes. I believe there's definitely a capacity issue. They're

dossiers? Vous pouvez y réfléchir et nous dire ce que nous pouvons faire pour vous aider. C'est une histoire épouvantable, qui est choquante à entendre. C'est dégoûtant.

Mme Musqua-Culbertson : Je suis l'une des deux commissaires aux traités numérotés. Je ne crois pas que ma consœur de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba ait des archives et elle ne fait pas le même travail. Cependant, nos archives, comme je l'ai dit, ne sont pas financées principalement. Nous nous sommes adressés à d'autres endroits et avons conclu des partenariats pour obtenir des fonds de recherche.

Je pense qu'il faut un effort régional coordonné dans chaque province et territoire, ce qui n'est pas le cas. Il faut un comité des archives beaucoup plus complet pour couvrir tous les domaines, car il y a des endroits que nous ne connaissons pas. Je sais que le comité dont ils disposent est très petit. Compte tenu de la gravité, du nombre d'écoles et des découvertes qui sont faites, il faut toujours plus de financement et de capacité. Le CNVR a besoin de plus de capacité pour pouvoir faire son travail. Chaque région a besoin de plus de capacité afin de pouvoir coordonner les efforts régionaux.

Lorsque des mesures protectionnistes et des barrières sont mises en place, quelles lois doivent être modifiées pour permettre l'accès à ces choses?

Le président : Merci, madame Musqua-Culbertson, commissaire aux traités.

La sénatrice Coyle : Merci, commissaire aux traités Musqua-Culbertson, d'être parmi nous. C'est un plaisir de vous voir en personne. Nous vous avons déjà vu à l'écran. Je suis encore en train de réagir à ce que je viens de vous entendre relater. Ce n'est pas que je ne vous crois pas, je vous crois absolument, mais ce que vous partagez avec nous ici est choquant.

J'ai quelques questions. J'essaie de comprendre et peut-être de décortiquer un peu les choses. Vous avez mentionné l'Église catholique et le diocèse de Prince Albert. Nous avons entendu des représentants des prêtres, qu'il s'agisse des Oblats ou des différents ordres de prêtres ou de sœurs qui géraient les écoles, et du diocèse, où se trouvent les écoles. Nous savons qu'il y a deux types de dossiers différents, si je ne m'abuse. Il semble qu'il n'y ait pas beaucoup de coopération entre les diocèses et les différents ordres parce qu'ils ont différents genres de dossiers.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus pour que je puisse comprendre? Vous avez parlé du diocèse. S'agit-il également de la relation entre le diocèse et les ordres de prêtres et de frères? Cela entre-t-il en ligne de compte?

Mme Musqua-Culbertson : Merci. D'après ce que nous savons, il semble effectivement que ces diocèses ne se parlent pas entre eux ou avec les paroisses. Je pense qu'il y a

probably afraid, because there are still people who are walking around. We're still hearing about people being charged. I can't really speak to what they're doing internally, but I believe there is a communication disconnect.

If Bishop Hero had alerted all the other bishops or dioceses and said the treaty commission is working with four communities and four schools, do you have this, this and this? It's simple communication. Perhaps they don't know how to communicate, but there needs to be some accountability, I believe, from their religious entities at the top. By that, I mean whatever the top is. We need a flowchart to understand what a diocese is, what a parish is, who the Oblates were and who answers to whom. I believe there's a lot of miscommunication, but I can't really speak factually about it.

Senator Coyle: Have you, anybody you have worked with or the National Centre for Truth and Reconciliation — Mr. Frogner — have either of you had contact with the national organization, which is the Canadian Conference of Catholic Bishops? The bishop at the diocese level at the Catholic church, but then there's a national organization of all the bishops. As I understand it, they must be communicating on a national basis on these things. Have you had that contact? And if not, has Mr. Frogner had that?

Ms. Musqua-Culbertson: I can't speak to Mr. Frogner or the NCTR, but from our office, we have written a letter to that conference. I don't believe there was any communication back.

Senator Coyle: Mr. Frogner, could you answer?

Mr. Frogner: Yes. At the NCTR about a year and a half ago, we signed an agreement with the Oblate order to make the NCTR the principle repository for all the records of the Oblates that are relevant to residential schools.

Since then, we discovered that we need to also sign a particular agreement for personnel files. We are at the final strokes for the personnel files draft of a memorandum of agreement that will open up the personnel files of the Oblate Order.

We have worked quite closely with St. Boniface and the historical society there, recognizing that the diocese and the records of many of the Oblate Order in Western Canada are at St. Boniface. We literally hired a researcher from the NCTR to work there while he was doing his master's degree. He has produced a report that he is about to defend as his master's thesis. We have identified over 600 priests that had served as teachers in schools across Canada. This is all on the cusp of being released. We also have a draft of a St. Boniface memorandum of agreement to hope their records.

certainement un problème de capacité. Ils ont probablement peur, parce qu'il y a encore des gens qui sont parmi les vivants. Nous entendons encore parler de personnes inculpées. Je ne peux pas vraiment parler de ce qu'ils font à l'interne, mais je crois qu'il y a un problème de communication.

Si l'évêque Hero avait alerté tous les autres évêques ou diocèses en disant que la commission des traités travaille avec quatre collectivités et quatre écoles, et en demandant s'ils ont ceci et cela? C'est une simple question de communication. Peut-être qu'ils ne savent pas comment communiquer, mais je pense qu'il faut que leurs entités religieuses rendent des comptes au plus haut palier. J'entends par là le sommet, quel qu'il soit. Nous avons besoin d'un organigramme pour comprendre ce qu'est un diocèse, ce qu'est une paroisse, qui sont les Oblats et qui relève de qui. Je crois qu'il y a beaucoup de malentendus, mais je ne peux pas vraiment parler des faits.

La sénatrice Coyle : Est-ce que l'un d'entre vous ou quelqu'un avec qui vous avez travaillé, ou encore, vous, le Centre national pour la vérité et la réconciliation — M. Frogner —, l'un de vous a-t-il eu des contacts avec l'organisation nationale, c'est-à-dire la Conférence des évêques catholiques du Canada? L'évêque au niveau du diocèse de l'Église catholique, mais ensuite il y a une organisation nationale de tous les évêques. Si je comprends bien, ils doivent communiquer à l'échelle nationale sur ces questions. Avez-vous eu ce contact? Et si ce n'est pas le cas, M. Frogner l'a-t-il eu?

Mme Musqua-Culbertson : Je ne peux pas parler pour M. Frogner ou le CNVR, mais notre bureau a écrit une lettre à cette conférence. Je ne crois pas qu'il y ait eu de réponse.

La sénatrice Coyle : Monsieur Frogner, pouvez-vous répondre?

M. Frogner : Oui. Au CNVR, il y a environ un an et demi, nous avons signé un accord avec l'ordre des Oblats pour faire du CNVR le principal dépositaire de tous les documents des Oblats relatifs aux pensionnats.

Depuis lors, nous avons découvert que nous devons également signer un accord distinct pour les dossiers de personnel. Nous en sommes aux dernières étapes de l'ébauche d'un protocole d'entente qui ouvrira l'accès aux dossiers personnels de la congrégation des Oblats.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Saint-Boniface et la société historique de l'endroit, reconnaissant que le diocèse et les dossiers de plusieurs membres de la congrégation des Oblats de l'Ouest du Canada se trouvent à Saint-Boniface. Nous avons littéralement engagé un chercheur du CNVR pour y travailler pendant qu'il faisait sa maîtrise. Il a produit un rapport qu'il est sur le point de défendre comme thèse de maîtrise. Nous avons identifié plus de 600 prêtres qui ont enseigné dans des écoles partout au Canada. Tout cela est sur le point d'être publié. Nous disposons également d'un projet de

Part of our issue is we literally had to hire a researcher at the NCTR to go into St. Boniface's holdings and sift through their files in order to tell them which ones are actually relevant to residential schools.

They have been holding these records for decades. It was in 1991 that the Oblates made a promise to open up their records in a formal declaration in northern Alberta. Now, here we are, funding researchers to go into St. Boniface and go through the Keewatin-LePas records and the archdiocese records of Winnipeg to find all these records that Treaty Commissioner Musqua-Culbertson needs to find. The same goes for the Deschâtelets archives in eastern Canada, in Quebec, where Ms. Panasuk has worked closely. Again, we funded and are currently funding researchers to go into their archives, go through their records and tell them what records they have — that they have been holding for decades — and tell them which ones are relevant to residential schools.

We all know the Catholic church did not pay the compensation they originally signed to pay off for the IRSSA. Here we are not only paying researchers to go into those institutions, those archives and find the records, but also being asked to pay for the digitization of those records because they aren't digitized.

The NCTR is already saddled with the enormous weight of trying to keep the records we do have available. I just got a \$6 million grant from CFI, the Canadian Foundation for Innovation, to redesign our digital architecture so we can handle this enormous wave of records that will be coming to us.

Now here we are, finding ourselves funding these archives to digitize and research their records to help them become available so that we can then acquire them and make them available for researchers. Our frustration is real and this is happening at a snail's pace.

Part of the problem with the hierarchy of records is the sacramental records of the Oblates are scattered across parishes, archdioceses and various levels of the hierarchy in the Catholic church. The sacramental records document births, deaths and marriages, as you know. Those would be the fundamental documentation of the deaths of children in Western Canada where Oblates ran churches.

protocole d'entente avec Saint-Boniface pour obtenir leurs dossiers.

Un aspect de notre problème est le fait que nous avons littéralement dû embaucher un chercheur au CNVR pour aller dans les archives de Saint-Boniface et passer au crible leurs dossiers afin de leur indiquer lesquels concernent effectivement les pensionnats.

Ces dossiers sont conservés depuis des décennies. C'est en 1991 que les Oblats ont promis d'ouvrir leurs dossiers dans une déclaration officielle dans le Nord de l'Alberta. Aujourd'hui, nous finançons des chercheurs pour qu'ils se rendent à Saint-Boniface et qu'ils examinent les dossiers de Keewatin-LePas et les dossiers de l'archevêché de Winnipeg, afin de trouver tous les dossiers que la commissaire aux traités Musqua-Culbertson doit trouver. Il en va de même pour les Archives Deschâtelets dans l'Est du Canada, au Québec, où Mme Panasuk a travaillé en étroite collaboration. Là encore, nous avons financé et finançons actuellement des chercheurs pour qu'ils se rendent dans leurs archives, examinent leurs dossiers et leur disent quels dossiers ils possèdent — détiennent depuis des décennies — et leur disent lesquels sont pertinents pour les pensionnats.

Nous savons tous que l'Église catholique n'a pas versé l'indemnité à laquelle elle s'était initialement engagée en signant la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Ici, non seulement nous payons des chercheurs pour qu'ils se rendent dans ces établissements, ces archives et trouvent les documents, mais on nous demande également de payer pour la numérisation de ces documents parce qu'ils ne sont pas numérisés.

Le CNVR est déjà accablé par le poids énorme que représente le fait d'essayer de conserver les documents dont nous disposons. Je viens d'obtenir une subvention de 6 millions de dollars de la FCI, la Fondation canadienne pour l'innovation, pour repenser notre architecture numérique afin que nous puissions gérer cette énorme vague de documents qui nous parviendra.

Nous nous retrouvons donc à financer la numérisation de ces archives et la recherche de leurs documents afin que nous puissions les acquérir et les mettre à la disposition des chercheurs. Notre frustration est réelle et tout cela se fait à pas de tortue.

Une partie du problème que présente la hiérarchie des documents est que les documents sacramentels des Oblats sont dispersés dans toutes les paroisses, les archidiocèses et les différents paliers hiérarchiques de l'Église catholique. Les registres sacramentels documentent les naissances, les décès et les mariages, comme vous le savez. Ce serait la documentation essentielle concernant la mort des enfants dans l'Ouest du Canada où les Oblats dirigeaient des églises.

It took me a year to find out where the sacramental files were for Tk'emlúps, the first of the revelations of unmarked burial sites. When I did find them, they weren't at the Vancouver archdiocese where everyone told me they would be kept. They were at a local parish in Kamloops. When I finally did get a file listing from the Kamloops parish, it didn't include the burial records. It included births and marriages.

To their credit in southern Alberta, we are told that a group of archivists from Catholic-related archives have gotten together and are currently putting together a guide book for sacramental files there. We need something like Ms. Panasuk talked about in Quebec, namely, a piece of legislation that actually recognizes that these are records of the federal government's concern, and fundamentally of Indigenous peoples' concern.

The *Blackwater v. Plint* decision of 2005 declared the churches had vicarious liability for the crimes that occurred at the churches. They are responsible for producing these records. We shouldn't be funding researchers to go into their archives, digitize their records, find them and then set up a transfer process whereby they can then become available to Indigenous communities. I think that legislation in Quebec is a good model for the rest of the country to consider.

The Chair: Thank you, Senator Coyle.

Senator Hartling: First, I want to acknowledge the difficult and frustrating situation that you're experiencing. Without the resources, the money, it's one barrier after another. And then there's double oppression, first of being abused in residential schools and then now. It seems like another abuse of double oppression.

You're so courageous tonight. I appreciate that courage, but something needs to happen.

You started to point out about who can help. Can we help? Are there other people that can help? Has the bill that you're talking about in Quebec ever been thought about or initiated here? Is it something that might happen that would help? Who else and what else, perhaps a bill, could help to move things along?

It seems like you have all the right ideas, but you certainly need some more support. If someone would like to answer, I'll let you answer. Thank you.

Ms. Panasuk: Can I say something about it?

The Chair: Yes.

Il m'a fallu un an pour trouver les dossiers sacramentels de Tk'emlúps, la première sépulture anonyme qui a été révélée. Lorsque j'ai fini par les trouver, ils ne se trouvaient pas à l'archevêché de Vancouver, où tout le monde m'avait dit qu'ils seraient conservés. Ils se trouvaient dans une paroisse locale de Kamloops. Lorsque j'ai finalement obtenu une liste des dossiers de la paroisse de Kamloops, elle ne comprenait pas les documents d'inhumation. Elle comprenait les naissances et les mariages.

À leur décharge, dans le sud de l'Alberta, on nous dit qu'un groupe d'archivistes des archives catholiques s'est réuni et est en train de rédiger un guide pour les dossiers sacramentels. Nous avons besoin de quelque chose comme ce dont Mme Panasuk a parlé au Québec, c'est-à-dire d'un texte de loi qui reconnaît réellement que ces dossiers relèvent de la compétence du gouvernement fédéral et, fondamentalement, de celle des peuples autochtones.

Selon la décision *Blackwater c. Plint* en 2005, les églises ont une responsabilité du fait d'autrui pour les crimes commis dans les églises. Elles sont responsables de la production de ces documents. Nous ne devrions pas financer des chercheurs pour qu'ils aillent fouiller dans leurs archives, qu'ils trouvent leurs dossiers, qu'ils les numérisent, puis qu'ils établissent un processus de transfert permettant de les mettre à la disposition des collectivités autochtones. Je pense que la loi québécoise est un bon modèle pour le reste du pays.

Le président : Merci, sénatrice Coyle.

La sénatrice Hartling : Tout d'abord, je tiens à reconnaître la situation difficile et frustrante que vous vivez. Sans ressources, sans argent, c'est un obstacle après l'autre. Et puis il y a la double oppression, d'abord celle vécue dans les pensionnats, puis celle d'aujourd'hui. On dirait que c'est un autre abus de la double oppression.

Vous avez fait preuve d'un grand courage ce soir. C'est un très grand courage, mais il faut que quelque chose se passe.

Vous avez commencé à indiquer qui peut aider. Pouvons-nous aider? Y a-t-il d'autres personnes qui peuvent aider? Le projet de loi dont vous parlez au Québec a-t-il déjà été envisagé ou initié ici? Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait se produire et qui pourrait aider? Qui d'autre et quoi d'autre pourrait aider à faire avancer les choses, peut-être un projet de loi?

Il semble que vous avez toutes les bonnes idées, mais il vous faut certainement plus de soutien. Si quelqu'un souhaite répondre, je vous laisse répondre. Je vous remercie.

Mme Panasuk : Puis-je dire quelque chose à ce sujet?

Le président : Oui.

[Translation]

Ms. Panasuk: I think we need to force institutions to hand over documents. We can't expect institutions to be kind enough or to have the time to hand over the information. They just have to be forced to provide it. I think we need legislation to compel the institutions to hand over information.

In Quebec, the legislation stipulates that families request information for a child. We don't ask for the entire archive. Every time we request information, whether it's from a hospital, a diocese or a parish, we get it. The diocese, the parish or cemetery gives us the information for the family. They have to do it, whether they like it or not. I think it should be done everywhere.

[English]

The Chair: Any other witnesses like to comment?

Mr. Frogner: Going forward, as I mentioned, we do have these agreements now with the Oblates. We fully expect to get these records within the next year or so. But as I said, these were originally promised in 1991 under the original apologies put out by the various religious orders. Until they are received, there is still some doubt.

The Chair: Thank you, Mr. Frogner.

Ms. Musqua-Culbertson: Thank you. I no longer believe in optimism with these churches or religious organizations. When it comes to the documents, persons of interest, also known as POIs, were named in the IAP process. That IRSSA agreement, which was horrible to begin with, was not supposed to be litigious. As a lawyer in that process, however, I can tell you that it was very litigious and on the side of Canada. Persons of interest were named in those records, but those records are also set for destruction unless survivors specifically ask. How can you go and re-traumatize people when some of them are gone? Then they have to speak about these things. Maybe the first time they actually said it out loud was in their own hearing.

So you have these vast lists of POIs. Where is that database? Could that be a database? Persons of interest are still protected. Those are persons of interest, or people named as abusers. Where are those POI records?

A lot of the oral history has disappeared, yet it was stated in hearing records about what people saw and what they heard. In our community, it was a common thing that you couldn't believe people outside did not know what a residential school was. When I went to university, when I went to law school, I could not

[Français]

Mme Panasuk : Je crois qu'il faut obliger les institutions à donner les documents. Il ne faut pas attendre que les institutions aient la gentillesse ou le temps de remettre les informations. Il faut tout simplement les obliger à les fournir. Je crois qu'il faut avoir une loi pour obliger les institutions à remettre les informations.

Au Québec, la loi stipule que c'est une famille qui demande l'information pour un enfant. On ne demande pas la totalité des archives. Chaque fois que nous demandons de l'information, que ce soit auprès d'un hôpital, d'un diocèse ou d'une paroisse, nous l'obtenons. Le diocèse, la paroisse ou le cimetière nous remettent l'information pour la famille. Ils sont obligés de le faire, qu'ils aiment cela ou non. Je crois que cela devrait se faire un peu partout.

[Traduction]

Le président : D'autres témoins souhaitent-ils s'exprimer?

M. Frogner : À l'avenir, comme je l'ai mentionné, nous avons conclu des accords avec les Oblats. Nous espérons obtenir ces dossiers d'ici un an environ. Mais comme je l'ai dit, ces dossiers ont été promis à l'origine en 1991, lors des excuses initiales présentées par les différents ordres religieux. Tant qu'on ne les a pas reçus, le doute subsiste.

Le président : Merci, monsieur Frogner.

Mme Musqua-Culbertson : Merci. Je ne crois plus à l'optimisme avec ces églises ou organisations religieuses. En ce qui concerne les documents, des personnes d'intérêt ont été nommées dans le processus du PEI. L'entente relative à la CRRPI, qui était horrible au départ, n'était pas censée être litigieuse. En tant qu'avocat ayant participé à ce processus, je peux toutefois vous dire qu'elle était très litigieuse, et du côté du Canada. Des personnes d'intérêt ont été nommées dans ces dossiers, mais ces dossiers sont également destinés à être détruits, à moins que des survivants n'en fassent la demande expresse. Comment peut-on traumatiser à nouveau des personnes dont certaines ne sont plus là? Ils doivent parler de ces choses. Peut-être que la première fois qu'ils l'ont dit à haute voix, c'était lors de leur propre audience.

Vous disposez donc de longues listes de personnes d'intérêt. Où se trouve cette base de données? Est-ce une base de données? Les personnes d'intérêt sont toujours protégées. Ce sont des personnes d'intérêt ou des personnes désignées comme auteurs d'abus. Où sont les dossiers sur les personnes d'intérêt?

Une grande partie de l'histoire orale a disparu, et pourtant, elle se trouve consignée dans les comptes rendus d'audience sur ce que les gens avaient vu et entendu. Dans notre collectivité, il était courant de dire qu'on ne pouvait pas croire que les gens de l'extérieur ignoraient ce qu'était un pensionnat. Lorsque je suis

believe it. When I worked for the federal government, I wore a blue uniform in CSC. I was a CS1, 2 and drug interdiction. Every officer I worked with up until 2012, a lot of them had not heard about residential schools. That's a big problem.

Yes, we're working on education in this country, but there must be more. In the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act action plan, there is talk about an ombudperson's office of Indigenous rights. That stuff has to move. These are all bills or laws that have been put in place that have come through these chambers, but where are they? We need those mechanisms in place. There needs to be consequences.

If there are no consequences for religious organizations, for churches, for government agencies, for officials, then that behaviour continues. There must be some sort of consequence. When we talk about supporting the work of the Special Interlocutor, there is denialism there. I was shocked when I went down this black web hole of denialists actually showing up with shovels to disprove this. There needs to be more effort. There needs to be more public effort. It needs to be legislated and there needs to be consequences. If there are no consequences, then why would anyone care?

The Chair: Thank you, Ms. Musqua-Culbertson.

Senator D. Patterson: Thank you for your disturbing testimony. Ms. Musqua-Culbertson, Mr. Frogner and Ms. Panasuk, you have managed to get access to some records with great difficulty, all of you. I know it's very incomplete.

Ms. Musqua-Culbertson, you said it would be very difficult for Indigenous peoples to see these records. This was in the era before the internet, before the digital world. I'm assuming these are all handwritten records. Could each of you give me an idea of how detailed these records are?

This may be an inappropriate comparison, but I know after the Second World War when we looked at the holocaust, we found that the Nazis were very meticulous about the records they kept of the horror of the holocaust. Are the records you have seen as detailed as I can imagine regarding the stories that we're so concerned about investigating? What were those records like?

Ms. Musqua-Culbertson: The church records that we received were all in French; so subsequently, we have had to hire translators, and we had to go find money to hire translators, or you have one of your friends who is fluent in French come and

allée à l'université, à la faculté de droit, je n'arrivais pas à y croire. Lorsque je travaillais pour le gouvernement fédéral, je portais un uniforme bleu au SCC. J'étais CS-1, 2 et je m'occupais de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Tous les agents avec lesquels j'ai travaillé jusqu'en 2012 n'avaient, pour la plupart, jamais entendu parler des pensionnats. C'est un gros problème.

Oui, nous travaillons à l'éducation dans ce pays, mais il faut aller plus loin. Dans le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il est question d'un bureau du protecteur des droits des Autochtones. Il faut que les choses bougent. Ce sont tous des projets de loi ou des lois qui ont été mis en place et qui sont passés par ces chambres, mais où sont-ils? Nous avons besoin de ces mécanismes. Il faut qu'il y ait des conséquences.

S'il n'y a pas de conséquences pour les organisations religieuses, pour les églises, pour les agences gouvernementales, pour les fonctionnaires, ce comportement se perpétue. Il doit y avoir une sorte de conséquence. Lorsque nous parlons de soutenir le travail de l'interlocutrice spéciale, il y a du déni. J'ai été choquée lorsque je suis descendue dans ce trou noir de déni se présentant avec des pelles pour réfuter les faits. Il faut redoubler d'efforts. L'opinion publique doit faire davantage d'efforts. Il faut légiférer et il faut qu'il y ait des conséquences. S'il n'y a pas de conséquences, pourquoi les gens s'en préoccuperaient-ils?

Le président : Merci, madame Musqua-Culbertson.

Le sénateur D. Patterson : Je vous remercie pour votre témoignage troublant. Madame Musqua-Culbertson, monsieur Frogner et madame Panasuk, vous avez tous réussi à avoir accès à certains dossiers avec beaucoup de difficultés. Je sais que c'est très incomplet.

Madame Musqua-Culbertson, vous avez dit qu'il serait très difficile pour les peuples autochtones de consulter ces dossiers. C'était à l'époque où il n'y avait pas encore d'Internet et où le monde numérique n'existait pas encore. Je suppose qu'il s'agit de documents manuscrits. Chacun d'entre vous pourrait-il me donner une idée du degré de détail de ces documents?

La comparaison est peut-être inappropriée, mais je sais qu'après la Seconde Guerre mondiale, lorsque nous avons étudié l'Holocauste, nous avons constaté que les nazis étaient très méticuleux quant aux archives qu'ils conservaient sur l'horreur de l'Holocauste. Les dossiers que vous avez vus sont-ils aussi détaillés que je peux l'imaginer en ce qui concerne les histoires sur lesquelles nous sommes si soucieux d'enquêter? De quoi ont l'air ces dossiers?

Mme Musqua-Culbertson : Les dossiers que nous avons reçus de l'église étaient tous en français; par conséquent, nous avons donc dû engager des traducteurs, et nous avons dû trouver de l'argent pour engager des traducteurs, ou demander à l'un de

sit there — and who is a lawyer as well who understands NDAs — and go over and try to translate. So there has been that barrier.

But, from what we have gone through and that you can understand, there is no explicit information about deaths, sexual abuse. These were kept by the religious entity's employees themselves. They won't write, "Today I killed this child because I beat him too hard for speaking his language. Then we buried him by the river." We're not going to find those.

But, those narratives lie within some of the school narratives. There were admissions made during the IAP process, which I believe are accessible through the NCTR, such as that it was known from 1981 through 1982 that there were two priests or staff members who worked at this particular school who regularly — I will save that language because this is public — took part in severe abuse of, say, five specific boys or of the boys in this dorm from this date to this date. This is the information in school admissions. That's very vital, but I don't believe we will find that. You will find indicators in church records of admissions of deaths, and baptisms that would confirm the presence of children or young people, or not.

Of course, you come across a lot of barriers with the French translation and even finding them, but we have seen a lot of pictures, and when we did attend one of the St. Michael's Indian Residential School survivors committee meetings, we brought our researchers so they would know these are First Nations people doing the research. We're creating our own researchers. There is no way I wanted to walk in there with a group full of non-First Nations academics.

We told them this information is sacred and it's safe with us. We're going to look after these young people who are doing this research because this is also very trying to them.

People who were there passing these documents around would say things like, "This is my grandmother. That must have been her little brother she used to talk about." That's really important to people. They didn't even know where those records were at that time. We told them this is where your records are. This is where they went. This is a community, so we cannot expect our community to be able to do this work at all. Some are pretty capable, and have been very organized and very strategic, and there are many others who are just not there yet.

Specifically I think about the work going on at Beauval, and the two ladies who were in charge of that project. Them coming to have briefings with us about what was going to be announced

nos amis qui parle couramment le français de venir s'asseoir là — et qui est aussi un avocat qui comprend les ententes de confidentialité — et d'essayer de traduire. Il y a donc eu cette barrière.

Mais, d'après ce que nous avons vu et ce que vous pouvez comprendre, il n'y a pas de renseignements explicites sur les décès, les abus sexuels. Les employés de l'entité religieuse ont gardé pour eux-mêmes cette information. Ils n'auraient pas écrit : « Aujourd'hui, j'ai tué cet enfant parce que je l'ai battu trop fort parce qu'il parlait sa langue. Puis nous l'avons enterré près de la rivière. » Nous ne trouverons pas cela.

Mais ces récits se trouvent dans certains des récits des écoles. Des aveux ont été faits dans le cadre du PEI, et je pense qu'ils sont accessibles par le truchement du CNVR, comme le fait que l'on savait depuis 1981 et 1982 que deux prêtres ou membres du personnel travaillant dans cette école particulière — je vais faire attention au langage parce que nous sommes en public — maltraitaient gravement, disons, cinq garçons particuliers ou sur les garçons de ce dortoir de telle date à telle date. Ce sont des renseignements contenus dans les documents d'admission des écoles. C'est très important, mais je ne pense pas que nous trouverons cela. Vous trouverez des indicateurs dans les registres paroissiaux des admissions, des décès et des baptêmes qui confirmeront ou non la présence d'enfants ou de jeunes.

Bien sûr, la traduction du français et la recherche de ces documents posent de nombreux problèmes, mais nous avons vu beaucoup de photos, et lorsque nous avons assisté à l'une des réunions du comité des survivants du pensionnat indien de St. Michael's, nous avons amené nos chercheurs avec nous pour qu'ils sachent que ce sont des membres des Premières Nations qui font des recherches. Nous créons nos propres chercheurs. Je ne voulais absolument pas arriver là avec un groupe d'universitaires n'appartenant pas aux Premières Nations.

Nous leur avons dit que ces renseignements étaient sacrés et qu'ils étaient en sécurité chez nous. Nous allons nous occuper de ces jeunes gens qui font ces recherches parce que c'est aussi très éprouvant pour eux.

Les gens qui étaient là et qui faisaient circuler ces documents disaient des choses comme : « C'est ma grand-mère. Ce doit être son petit frère dont elle parlait ». C'est très important pour les gens. À l'époque, ils ne savaient même pas où se trouvaient ces dossiers. Nous leur avons dit que c'était là que se trouvaient leurs dossiers. C'est là qu'ils sont allés. C'est une communauté, et nous ne pouvons pas du tout attendre de notre communauté qu'elle soit capable de faire ce travail. Certaines sont tout à fait capables, et ont été très organisées et très stratégiques, mais il y en a beaucoup d'autres qui n'en sont tout simplement pas encore là.

Je pense en particulier au travail en cours à Beauval et aux deux dames qui avaient la charge de ce projet. Elles venaient à des séances d'information avec nous sur ce qui allait être

and these are how many infant graves and can you help us speak to this.

I believe a lot of information will never be uncovered, but I don't think the ones that are sitting there in places and spaces need to stay hidden. It's all our responsibility in this lifetime while we're here to make sure we are doing that work to uncover them.

Senator D. Patterson: I did hope to hear from Mr. Frogner and Ms. Panasuk briefly, Mr. Chair, if that's possible. Same question.

The Chair: Yes.

Mr. Frogner: The records of the residential schools don't size up to the Nazi records in terms of thoroughness. It wasn't until the 1930s that the Indian Act actually legislated that a death of a child must be formally reported on by the principal of the school. Even at that time, we found by the 1940s there were still schools in Western Canada that weren't following that rule and formally reporting on the deaths.

Of the 141 schools that were part of the IRSSA — in the end we added on a couple — there was not a single school with a complete set of admission records, discharge records or quarterly returns. This is partly because the quality of recordkeeping was dismal, to put it lightly.

There is an article in the journal *Archivaria* — I reviewed the article — that will come out next week which documents the period between 1937 and 1947 when millions of records were destroyed for the purposes of recycling or being reused in the war effort. This was at a time when Indian Affairs was actually called an Indian Affairs bureau. It was underfunded to point where it had a bureau status and didn't have the resources to maintain a records management program on a national basis for all these schools. For example, they had a subject index which they used in Ottawa to index the records that were coming in from residential schools; but in the field, none of the schools were using the same index.

The level of disorganization within the system, the amount of loss and the amount of destruction of records, has created gaps in every school. There is inconsistencies as well as gaps in the records that make it impossible to find.

I can't even find the records of my mother who went to Shaftesbury Mission in northern Alberta. I am supposed to be the head of archives for NCTR. There are a lot of inconsistencies and problems with the records. For that reason, as I said in my presentation, we need to move away from this juridical idea of records responding to the Indian Act decrees and expand into the idea of studying the concept of education as it was designed to

annoncé et sur le nombre de tombes d'enfants, et nous aider à en parler?

Je crois que beaucoup de renseignements ne verront jamais le jour, mais je ne pense pas que ceux qui se trouvent là, dans des endroits et des espaces, doivent rester cachés. Il est de notre responsabilité à tous, au cours de notre vie, de veiller à faire le nécessaire pour les découvrir.

Le sénateur D. Patterson : J'espérais entendre brièvement M. Frogner et Mme Panasuk, monsieur le président, si c'est possible. C'est la même question.

Le président : Oui.

M. Frogner : Les archives des pensionnats ne sont pas à la hauteur des archives nazies quant à la rigueur. Ce n'est que dans les années 1930 que la Loi sur les Indiens a légiféré que le décès d'un enfant devait être officiellement déclaré par le directeur de l'école. Même à cette époque, nous avons constaté que dans les années 1940, certaines écoles de l'ouest du Canada ne respectaient pas cette règle et ne déclaraient pas officiellement les décès.

Sur les 141 écoles qui faisaient partie de la CRRPI — à la fin, nous en avons ajouté quelques-unes —, il n'y en avait pas une seule qui tenait un ensemble complet de dossiers d'admission, de dossiers de sortie ou de rapports trimestriels. Cela s'explique en partie par le fait que la qualité de la tenue des dossiers était lamentable, c'est le moins qu'on puisse dire.

Un article de la revue *Archivaria* — que j'ai revu — sortira la semaine prochaine. Il documente la période entre 1937 et 1947 au cours de laquelle des millions de documents ont été détruits pour être recyclés ou réutilisés dans le cadre de l'effort de guerre. C'était à l'époque où les Affaires indiennes s'appelaient en fait le Bureau des affaires indiennes. Il était sous-financé au point d'avoir le statut de bureau et ne disposait pas des ressources nécessaires pour maintenir un programme de gestion des documents à l'échelle nationale pour toutes ces écoles. Par exemple, ils avaient un index des sujets qu'ils utilisaient à Ottawa pour indexer les documents qui arrivaient des pensionnats, mais sur le terrain, aucun des pensionnats n'utilisait le même index.

Le degré de désorganisation au sein du système et la quantité de documents perdus et détruits font qu'il y a des lacunes dans toutes les écoles. Il y a des incohérences et des lacunes dans les dossiers qui les rendent impossibles à trouver.

Je n'arrive même pas à trouver le dossier de ma mère qui a fréquenté la mission de Shaftesbury dans le nord de l'Alberta. Je suis censé être le chef des archives du CNVR. Il y a beaucoup d'incohérences et de problèmes dans les dossiers. C'est pourquoi, comme je l'ai dit dans mon exposé, nous devons nous éloigner de l'idée juridique selon laquelle les archives répondent aux décrets de la Loi sur les Indiens et nous étendre à l'étude de

eliminate the identity of Indigenous peoples through educating their children.

I think that broader perspective brings in church records, which I think, as I said before, are fundamentally of concern, a federal government concern and, basically, an Indigenous concern. That is where I think we'll find more of a comprehensive idea of the experience of residential schools rather than the juridical pursuit for each individual death register, which will never be complete. It's just not possible.

The Chair: Thank you, Mr. Frogner. We have to move on. Ms. Panasuk, do you have anything to add?

[*Translation*]

Ms. Panasuk: Of course, for us, since these are children who have normally died in a hospital, it's inconsistent.

Some children disappeared in the 1940s, others in the 1950s. For the vast majority of requests we've received, the children died in the 1960s, 1970s, and even the early 1980s.

When it was a sanatorium run by a religious community in the 1940s, the records were quite incomplete. It's also important to note that hospitals have retention schedules; they aren't required to keep everything when someone dies, but normally, they have to keep a summary sheet. In general, the cause of death is recorded, and the document is signed by a doctor.

At the Ministry of Health, we have also found a form that exists for everyone living in Quebec, indicating the cause of death, with the doctor's signature, to whom the body was released, and where the child was buried.

When we ask dioceses, parishes and cemeteries for documents concerning burial certificates, we generally get them, meaning that these certificates exist. There are a few unfortunate cases where the child is buried outside the cemetery and the burial certificate can't be found, but in general, they do exist, and the certificates are issued by the various dioceses, parishes or cemeteries, depending on the year in question. Are we talking about the 1950s or the 1980s?

As long as cemeteries have been run by secular, rather than religious societies, there is usually some basic information for parents so that they can grieve their child, knowing what the child died of and where the child is buried, and go and pay their

la notion d'éducation tel qu'elle a été appliquée pour éliminer l'identité des peuples autochtones par l'éducation de leurs enfants.

Je pense que cette perspective plus large englobe les registres paroissiaux qui, comme je l'ai déjà dit, sont fondamentalement source de préoccupation, une préoccupation du gouvernement fédéral et, essentiellement, une préoccupation autochtone. Je pense que c'est ainsi que nous trouverons une idée plus complète de l'expérience des pensionnats, plutôt que la recherche juridique de chaque certificat de décès individuel, ce qui ne se concrétisera jamais. C'est tout simplement impossible.

Le président : Merci, monsieur Frogner. Nous devons passer à autre chose. Madame Panasuk, avez-vous quelque chose à ajouter?

[*Français*]

Mme Panasuk : Évidemment, pour nous, comme il s'agit d'enfants qui sont normalement décédés dans un hôpital, c'est à géométrie variable.

Il y a des enfants qui ont disparu dans les années 1940 et d'autres dans les années 1950. Pour la grande majorité des demandes que nous avons reçues, les enfants sont décédés dans les années 1960, 1970, et même au début des années 1980.

Lorsque c'était un sanatorium géré par une communauté religieuse dans les années 1940, les archives étaient assez incomplètes. Il faut aussi savoir que les hôpitaux ont des calendriers de conservation : ils ne sont pas obligés de tout garder lorsqu'une personne est décédée, mais normalement, ils doivent garder un feuillet sommaire. En général, on retrouve quand même la cause du décès et le document est signé par un médecin.

Nous avons aussi, au ministère de la Santé, retracé un formulaire qui existe pour toutes les personnes qui habitaient au Québec et qui indique la cause du décès, avec la signature du médecin, et qui indique à qui le corps a été remis et où l'enfant a été enterré.

Lorsque nous demandons aux diocèses, aux paroisses et aux cimetières des documents concernant les certificats de sépultures, nous les obtenons en général, c'est-à-dire que ces certificats existent. Il y a quelques cas malheureux où l'enfant est enterré à l'extérieur du cimetière et où l'on ne retrouve pas de certificat de sépulture, mais en général, cela existe et les certificats sont remis par les différents diocèses, paroisses ou cimetières, selon l'année dont on parle. Est-ce qu'on parle des années 1950 ou des années 1980?

À partir du moment où les cimetières ont été dirigés par des sociétés laïques plutôt que par des religieux, en général, on trouve quand même une information de base pour les parents pour qu'ils puissent faire le deuil de leur enfant, en sachant

respects. Sometimes it's a communal plot where an exhumation request can be made. If the plot is known — as you heard from Coroner Kronström — then it's possible to bring the child back to their community.

So when forced, they will look, but the whole process is still inconsistent, because the further back you go, the greater the risk that the documents have been destroyed, since it was legal to destroy them. I asked for a moratorium on this so-called “retention schedule,” which I call the “destruction schedule.” I asked for a moratorium on this to prevent hospitals that haven't yet destroyed the documents from keeping them with them.

Sometimes you'll find all the diagnoses and care that the child received. Sometimes you'll even find photos, but again, this is inconsistent.

[*English*]

The Chair: Thank you.

I'm going to ask Mr. Frogner a quick question. Mr. Frogner, if you could provide your answer in writing to the clerk, that would be great, but I'll ask the question now.

Can you provide greater details about what you think the Rome archives have with respect to personnel files and other related files to residential schools? What type of access did you have to these files? If you could provide that to me in writing, Mr. Frogner, I would appreciate it.

Mr. Frogner: If I could add, too, I wrote a 45-page report on my visit to the administrative archives of the Oblates in Rome. I'll include that in my report.

The Chair: Thank you, I appreciate that very much.

[*Translation*]

Senator Audette: I'd like to say a heartfelt thank you to everyone for making this individual and collective healing possible.

Ms. Panasuk, I understand that your term has come to an end and that you're no longer a special advisor, but you remain an advisor in our hearts, and that's for life.

If a bill is passed, do you think that positions such as that of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites, Kimberly Murray — it could

notamment de quoi il est décédé et où il est enterré, pour aller se recueillir sur place. Il s'agit parfois d'un lot commun où l'on fait une demande d'exhumation lorsque c'est possible. Si le lot est connu — comme vous en avez entendu parler par la coronaire Kronström —, il est donc possible de ramener l'enfant dans sa communauté.

Donc, lorsqu'on les oblige, ils cherchent, mais tout le processus est encore quand même à géométrie variable, parce que plus on recule dans le temps, plus il y a un risque que les documents aient été détruits, car c'était légal de les détruire. J'ai demandé un moratoire sur ce calendrier qu'on dit « de conservation » et que j'appelle le « calendrier de destruction ». J'ai demandé un moratoire là-dessus pour éviter que les hôpitaux qui n'ont pas encore détruit les documents ne les gardent avec eux.

Parfois, on trouve tous les diagnostics et les soins qui ont été apportés à l'enfant. On trouve parfois même des photos, mais c'est à géométrie variable, encore une fois.

[*Traduction*]

Le président : Je vous remercie.

Je vais poser une brève question à M. Frogner. Monsieur Frogner, si vous pouviez fournir votre réponse par écrit à la greffière, ce serait formidable, mais je vais poser la question maintenant.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur ce que vous pensez que les archives de Rome possèdent en ce qui concerne les dossiers du personnel et d'autres dossiers liés aux pensionnats? Quel type d'accès avez-vous eu à ces dossiers? Si vous pouviez me fournir cela par écrit, monsieur Frogner, je vous en serais reconnaissant.

M. Frogner : Si je peux ajouter quelque chose, j'ai rédigé un rapport de 45 pages sur ma visite aux archives administratives des Oblats à Rome. Je l'inclurai dans mon rapport.

Le président : Merci, je vous en suis très reconnaissant.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Je veux dire à tout le monde merci du fond du cœur pour permettre cette guérison individuelle et collective.

Madame Panasuk, je comprends que votre mandat a pris fin et que vous n'êtes plus conseillère spéciale, mais vous restez conseillère dans nos cœurs et cela, c'est pour la vie.

Si on adopte un projet de loi, croyez-vous que des postes comme celui de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes,

be another person, like you — should be associated with this legislation throughout its lifetime?

Ms. Panasuk: I don't know if it's necessary for the life of the legislation, but certainly when it first comes into force.

It's in a government's DNA to want to run everything, but I think we have to ensure that the legislation is implemented in a way that respects the rhythm of Indigenous associations and the rhythm of their languages, while ensuring transparency. Indigenous communities need to be sure that they get all the information, because the challenge of trust is great. How can we expect a family that has lost a child in a non-Indigenous institution to trust a non-Indigenous law, whether it be in Quebec or elsewhere, and officials — no matter how extraordinary — to give them all the information? We need to make sure that Indigenous families and communities are certain of this process.

On this side, we have to shake up the government, if you'll pardon the expression; we have to force it. As the minister said to me, it was an "earthquake" for the Government of Quebec, which agreed to work with an Indigenous non-profit organization, at its own pace and in its own language. That was quite something.

So we have to put all that in place and make sure it's all there. Do we have to be there for the entire life of the legislation? The Quebec legislation is designed for 10 years, with the possibility of extension. What reassures me, even though I'm no longer there, is that there's a follow-up committee for the legislation, essentially made up of the main Indigenous organizations that have sent a representative, such as the Quebec Native Women, the Assembly of First Nations of Quebec-Labrador and the Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

The main Indigenous organizations are there, as are the representatives of the opposition. I thought it was extremely important for them to be there, because if we need to make a legislative change, if we need another helping hand from the government, I wanted all parties to know what was being done and for the opposition not to stand in the way for partisan reasons.

A follow-up committee is continuing the work and is there to make recommendations, so that families are served as well as possible.

Senator Audette: Thank you very much.

[English]

The Chair: Thank you.

Mme Kimberly Murray — cela pourrait être une autre personne, comme vous —, devraient être associés à cette loi durant toute sa durée de vie?

Mme Panasuk : Je ne sais pas si c'est nécessaire pour toute la durée de vie de la loi, mais certainement au début de sa mise en œuvre.

C'est dans l'ADN d'une administration gouvernementale de vouloir tout diriger, mais je crois qu'il faut assurer la mise en œuvre de la loi en respectant le rythme des associations autochtones et le rythme de leurs langues tout en s'assurant de la transparence. Il faut que les communautés autochtones soient certaines qu'elles obtiennent toutes les informations, parce que le défi de confiance est grand. Comment peut-on s'imaginer qu'une famille qui a perdu un enfant dans une institution allochtone fasse confiance à une loi allochtone, québécoise ou autre, et à des fonctionnaires — aussi extraordinaires soient-ils — pour leur donner la totalité des informations? Il faut donc s'assurer que les familles et les communautés autochtones sont certaines de ce processus.

De ce côté, il faut brasser le gouvernement, si vous me permettez l'expression; il faut l'obliger. Cela a été, et le ministre me l'a dit dans ces mots, un « tremblement de terre » au gouvernement du Québec, qui a accepté de travailler avec un OSBL autochtone, un organisme sans but lucratif autochtone, à son rythme et dans sa langue. Cela a été quelque chose.

Donc, il faut mettre tout cela en place et s'assurer que tout est bien mis en place. Est-ce qu'il faut être là pendant toute la durée de vie de la loi? La loi au Québec est prévue pour 10 ans, avec une possibilité de prolongation. Ce qui me rassure, même si je ne suis plus là, c'est qu'il y a un comité de suivi de la loi, dont font partie essentiellement les principales organisations autochtones qui ont envoyé un représentant, comme les Femmes autochtones du Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Les principales organisations autochtones sont là, tout comme les représentants de l'opposition. Je trouvais cela extrêmement important qu'ils soient là, parce que si on a besoin de faire un changement législatif, si on a besoin d'un autre coup de main de la part du gouvernement, je voulais que toutes les parties sachent ce qui se faisait et que l'opposition ne mette pas de bâtons dans les roues pour des questions politiques.

Il y a un comité de suivi qui poursuit le travail et qui est là pour faire des recommandations, afin que les familles soient le mieux servies possible.

La sénatrice Audette : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Merci.

The time for this panel is complete. I wish to thank again all of our witnesses for joining us today, and thank you for your leadership on this sacred work. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to our clerk within one week.

I would now like to introduce our next witness. From the Residential School Documents Advisory Committee, Cadmus Delorme, Chairperson. Thank you for joining us today. Mr. Delorme will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators.

Cadmus Delorme, Chairperson, Residential School Documents Advisory Committee: Thank you, Mr. Chair. Good evening, to everybody. I'm coming to you from the Treaty 4 territory. *Tansi*. Hello.

I just wrapped up our second gathering today of our Indian Residential School Documents Advisory Committee. We hosted our meeting at the First Nations University of Canada in the Treaty 4 Saskatchewan area.

In March 2020, the former Minister of Crown-Indigenous Relations was given approval from the cabinet to create this committee. I joined it in February 2023, to be exact. At that time, I met with the staff internally in government and with the minister to understand the role, and I accepted at that time the position of chair for this committee.

This committee's mandate is to do the scoping, identify and develop a process to give a recommendation report to the minister on how to transition documents out of government to the National Centre for Truth and Reconciliation.

Our mandate took off at the beginning. We started off internally finalizing members. The members of this committee are the following: Senior management of the 13 stakeholder departments, Indigenous community members, including living witnessing and survivors, elders, research experts, a representative from the National Centre for Truth and Reconciliation, a representative from the special interlocutor and myself, the chair. I am an independent chair. I am not a government official.

In the spring, we started off with a scoping exercise. We went through three external companies outside government to help and also internally in government. We did a scoping exercise asking the 13 departments to provide us with a quantity of documents that may be within their departments that relate to the Indian Residential School Settlement Agreement, with 140 residential schools identified in there.

Le temps prévu pour ce groupe de témoins imparti est écoulé. Je tiens à remercier encore une fois tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui, et je vous remercie de votre leadership dans le cadre de ce travail sacré. Si vous souhaitez faire d'autres déclarations, veuillez les envoyer par courrier électronique à notre greffière d'ici une semaine.

J'aimerais maintenant présenter notre témoin suivant. Du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats, Cadmus Delorme, président. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. M. Delorme prononcera une allocution d'ouverture d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une séance de questions et réponses avec les sénateurs.

Cadmus Delorme, président, Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats : Merci, monsieur le président. Bonsoir à tous. Je viens du territoire du Traité n° 4. *Tansi*. Bonjour.

Je viens de terminer notre deuxième réunion du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats. Nous avons tenu notre réunion à l'Université des Premières Nations du Canada, dans la région du Traité n° 4, en Saskatchewan.

En mars 2020, l'ancien ministre des Relations Couronne-Autochtones a reçu l'approbation du Cabinet pour la création de ce comité. J'y suis entré en février 2023, pour être exact. À cette époque, j'ai rencontré le personnel du gouvernement et le ministre pour comprendre le rôle, et j'ai accepté à ce moment-là le poste de président de ce comité.

Le mandat de ce comité est de délimiter le champ d'application, de concevoir et de mettre au point un processus afin de fournir un rapport de recommandation au ministre sur la manière de transférer les documents du gouvernement au Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Notre mandat est bien parti. Nous avons commencé par finaliser les membres à l'interne. Le comité se compose des membres suivants : les cadres supérieurs des 13 ministères parties prenantes, des membres de communautés autochtones, y compris des témoins vivants et des survivants, des aînés, des experts en recherche, un représentant du Centre national pour la vérité et la réconciliation, un représentant de l'interlocutrice spéciale et moi-même, le président. Je suis un président indépendant. Je ne suis pas un fonctionnaire.

Au printemps, nous avons commencé par un exercice de délimitation du champ d'application. Nous avons fait appel à trois sociétés externes au gouvernement pour nous aider, ainsi qu'à des sociétés internes au gouvernement. Nous avons fait un exercice de délimitation du champ d'application, demandant aux 13 ministères de nous fournir un certain nombre de documents qui pourraient se trouver dans leurs services et qui seraient liés à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, dans laquelle 140 pensionnats sont nommés.

At that time, we received approximately 23 million documents identified in the first scoping exercise. We are still assessing, but many of these documents are duplicate, meaning that some of them are the same documents identified in different departments.

As we move forward, we had our first official meeting in June 2023 in Gatineau, Quebec. Our team came together. In that meeting, we focused on the relationship and understanding our mandate. In the two days we met together, we were visited by the then Minister of Crown-Indigenous Relations at the time and set out our mandate.

In the meeting we just finished today, we went over the definition of what an Indian residential school document is. We also assessed the departments and agencies that go with those departments, which we identified as many as 46 of them, including the agencies. With that, the committee had a very good and thorough understanding.

One of the things we have to understand is that there are two world views in how we address this. The western Canadian bureaucratic government definition and world view of documents are different than what a living witness or a research team outside of government may identify as a document.

This is the first of its kind in government. We are an internal committee addressing internal government documents. We're not a commission. We're not going across the country asking living witnesses or research teams. This is an internal government process. Once we fulfill this, our mandate for the first two years is to finalize the scoping exercises. We are about to potentially do a second scoping exercise. This impacts the budget, costs and time.

Once we finish our scoping exercise, we want to make sure that we develop a methodology on how to collect, manage and share these documents with the National Centre for Truth and Reconciliation.

We will be giving a report to request approval for the methodology and costs within the department and to the Minister of Indigenous Services Canada, who we are mandated by.

The last two years, which will take us to March 2027, would be to manage the documents and transition and share them with the National Centre for Truth and Reconciliation.

À l'époque, nous avons reçu environ 23 millions de documents dans le cadre du premier exercice de délimitation du champ d'application. Nous sommes toujours en train de les évaluer, mais un grand nombre de ces documents sont des doubles, ce qui signifie que certains d'entre eux sont les mêmes documents repérés dans différents ministères.

Nous avons tenu notre première réunion officielle en juin 2023 à Gatineau, au Québec. Notre équipe s'est réunie. Lors de cette réunion, nous nous sommes concentrés sur la relation et la compréhension de notre mandat. Au cours des deux jours où nous nous sommes réunis, nous avons reçu la visite du ministre de la Relation Couronne-Autochtones de l'époque et nous avons défini notre mandat.

Lors de la réunion que nous venons de terminer aujourd'hui, nous avons passé en revue la définition de ce qu'est un document sur les pensionnats indiens. Nous avons également évalué les ministères et les agences qui les accompagnent, dont nous avons repéré pas moins de 46, y compris les agences. Grâce à cela, le comité a pu acquérir une très bonne compréhension.

L'une des choses que nous devons comprendre, c'est qu'il y a deux visions du monde dans la manière dont nous abordons cette question. La définition et la vision des documents du gouvernement bureaucratique de l'Ouest canadien sont différentes de ce qu'un témoin vivant ou une équipe de recherche à l'extérieur du gouvernement peut considérer comme un document.

Ce comité est le premier du genre au sein du gouvernement. Nous sommes un comité interne qui se penche sur les documents internes du gouvernement. Nous ne sommes pas une commission. Nous ne parcourons pas le pays pour interroger des témoins vivants ou des équipes de recherche. Il s'agit d'un processus interne au gouvernement. Une fois que nous aurons accompli cette mission, notre mandat pour les deux premières années consistera à finaliser les exercices de délimitation du champ d'application. Nous sommes sur le point de procéder à un deuxième exercice de délimitation. Cela a un impact sur le budget, les coûts et le temps.

Une fois l'exercice de délimitation du champ d'application terminé, nous mettrons au point une méthodologie sur la manière de rassembler, de gérer et de partager ces documents avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Nous présenterons un rapport pour demander l'approbation de la méthodologie et des coûts au sein du ministère et à la ministre de Services aux Autochtones Canada, de qui relève notre mandat.

Les deux dernières années, qui nous mèneront jusqu'en mars 2027, seront consacrées à la gestion des documents, à la transition et à leur partage avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Thank you very much for giving me time. I look forward to a potential conversation or questions in the role of the Indian Residential School Documents Advisory Committee and myself as chair.

The Chair: Thank you, Mr. Delorme. We will now move on to questions from senators. To help keep us on time and to ensure equity to all, each senator will have five minutes for a question and answer exchange. If we have time for round two, we will go to round two. I will now invite Senator Arnot to start the questioning.

Senator Arnot: Thank you, Mr. Delorme, for coming today. Nice to see you. Thank you for accepting this very important mandate. I'm really interested to explore this clash of two cultures that you've identified. It might be deeper than that.

We just heard from witnesses about purposeful and intentional protection of individuals who have committed indictable offences, so you need to bridge those gaps. You have identified that. I think you're well qualified to do that by the way. You have a foot in both camps. You communicate well, certainly to the non-Aboriginal world, I can attest.

What do you think our committee should be doing to help you be successful in your work? What needs to be done to make sure that your recommendations are actually implemented? Is there anything we can do about that? There's a concern that you can work hard for a long time and make valid, solid recommendations, but there's nothing guaranteeing that they may be implemented. Could you speak to those issues, please?

Mr. Delorme: Thank you, senator. It's good to see you as well, virtually at this time.

The departments have different means of records. I'm going to give you a couple of examples before I answer your question. I'll keep it very brief.

We are looking for patterns in our definition. In terms of the Department of Public Services and Procurement Canada, when you ask them to search for Indian residential school documents within their history, they don't come up with the same definition if you asked Indian Affairs, or today we call it Indigenous Services Canada. It's the patterns that we're looking for.

How can you help in this? I'm going to use the Department of Justice as an example. We have certain documents that we cannot transition in the next two years plus because of legal obligation cases that are currently in the courts. For example, Indian hospitals are a really tough one right now because the duty of care to the Department of Justice is to protect the interests of Canada. That's not a bad thing. That's just the

Je vous remercie de m'avoir accordé ce temps. Je me réjouis à la perspective d'une conversation ou de questions sur le rôle du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats et moi-même en tant que président.

Le président : Merci, monsieur Delorme. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Afin de respecter l'horaire et d'assurer l'équité pour tous, chaque sénateur disposera de cinq minutes pour un échange de questions et de réponses. Si nous avons le temps de faire un deuxième tour, nous ferons un deuxième tour. J'invite maintenant le sénateur Arnot à commencer les questions.

Le sénateur Arnot : Merci, monsieur Delorme, d'être venu aujourd'hui. C'est un plaisir de vous voir. Je vous remercie d'avoir accepté ce mandat très important. J'aimerais beaucoup explorer le choc de deux cultures que vous avez décrit. C'est peut-être plus profond que cela.

Nous venons d'entendre des témoins parler de la protection délibérée et intentionnelle de personnes ayant commis des actes criminels, et vous devez donc combler ces lacunes. Vous avez déterminé cela. Je pense d'ailleurs que vous êtes bien placé pour le faire. Vous avez un pied dans les deux camps. Vous communiquez bien, en tout cas avec le monde non autochtone, je peux en témoigner.

Selon vous, que devrait faire notre comité pour vous aider à réussir dans votre travail? Que faut-il faire pour s'assurer que vos recommandations sont effectivement mises en œuvre? Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire à ce sujet? On s'inquiète du fait que vous pouvez travailler dur pendant longtemps et formuler des recommandations valables et solides, mais que rien ne garantit qu'elles seront mises en œuvre. Pourriez-vous nous parler de cet aspect, s'il vous plaît?

M. Delorme : Merci, sénateur. Je suis heureux de vous voir aussi, virtuellement à cette heure-ci.

Les ministères disposent de différents modèles de dossiers. Je vais vous donner quelques exemples avant de répondre à votre question. Je serai très bref.

Nous recherchons des modèles dans notre définition. En ce qui concerne Services publics et Approvisionnement Canada, lorsque vous lui demandez de rechercher des documents sur les pensionnats indiens dans son histoire, il n'a pas la même définition qu'Affaires indiennes, ou aujourd'hui Services aux Autochtones Canada. Ce sont les modèles que nous recherchons.

Comment pouvez-vous nous aider? Je vais prendre l'exemple du ministère de la Justice. Nous avons certains documents que nous ne pouvons pas transférer d'ici deux ans ou plus en raison d'affaires concernant des obligations légales qui sont actuellement devant les tribunaux. Par exemple, les hôpitaux indiens sont un cas vraiment difficile en ce moment parce que l'obligation de diligence du ministère de la Justice est de

Western Canadian role that they have to play. But in order to find out if a child got tuberculosis and was transitioned out of an Indian residential school to an Indian hospital, which may have resulted in the worst-case scenario — an unmarked grave — we need those documents. The research teams need those documents.

The committee that you sit on, it would be really good to understand the grey areas of these documents. With the black and white ones, I have a prediction that we are going to transition half of these 23 million documents in the next two years because they're black and white. It's the other half that is grey that is tied up because of duty of care to certain departments.

There are other examples, senator, but I just wanted to give you the Department of Justice example.

Senator Tannas: Thanks for being here, Mr. Delorme. For my own edification and for the record — thank you for taking this role on, as Senator Arnot said — what did you do before this?

Mr. Delorme: Thank you. I'm smiling because I was a little busy before this as well. I was an elected First Nation chief from 2016 to 2023 of the Cowessess First Nation. Before that, I was doing other things, but for the last seven years, I was a chief. When I accepted this role, I was still the current chief, with the understanding that I was probably going to run again for another term. Choosing this chair did not make my decision not to run as chief, but in April 2023, I decided not to rerun. I've been politically free — as you can probably see less stress on my face — for the last seven months.

Senator Tannas: I've heard it said that you're a recovering politician. In any event, thank you for taking this important work on.

I wondered, it sounds to me like getting the 23 million documents appropriately vetted and the right ones, the important ones, the ones that should go to NCTR, is going to take many years. I have two questions.

Number one, do you have any sense that there is any department of government that is being less than fully cooperative?

Number two, do you have any concern, as we approach the next election and there's a potential different era that we're entering, I think. You can see it in the polls and so on. In society, there's a different era coming. Do you have any sense that your work could get interrupted, lost or spiked? Or do you think it's on a permanent track, that political interference wouldn't be there; it would be part of a normal action the government would take, regardless of who was in charge or what the future

protéger les intérêts du Canada. Ce n'est pas une mauvaise chose. C'est simplement le rôle de l'Ouest canadien qu'ils doivent jouer. Mais pour savoir si un enfant a contracté la tuberculose et a été transféré d'un pensionnat indien à un hôpital indien, ce qui aurait pu déboucher sur le pire des scénarios — une tombe anonyme — nous avons besoin de ces documents. Les équipes de recherche ont besoin de ces documents.

Le comité dans lequel vous siégez aurait tout intérêt à comprendre les zones d'ombre de ces documents. En ce qui concerne les documents en noir et blanc, je prédis que la moitié de ces 23 millions de documents sera transférée au cours des deux prochaines années parce qu'ils sont clairs — noir et blanc. C'est l'autre moitié qui est grise et qui est bloquée en raison de l'obligation de diligence pour certains ministères.

Il y a d'autres exemples, sénateur, mais je voulais juste vous donner l'exemple du ministère de la Justice.

Le sénateur Tannas : Merci d'être venu, monsieur Delorme. Pour ma propre édification et pour le compte rendu — merci d'avoir accepté ce rôle, comme l'a dit le sénateur Arnot — que faisiez-vous fait avant cela?

M. Delorme : Merci. Je souris parce que j'étais un peu occupé avant cela aussi. J'ai été élu chef de la Première Nation de Cowessess de 2016 à 2023. Avant cela, je faisais d'autres choses, mais j'ai été chef pendant les sept dernières années. Lorsque j'ai accepté ce rôle, j'étais encore le chef de service, tout en sachant que j'allais probablement me présenter pour un autre mandat. Le choix de cette présidence n'a pas changé ma décision de ne pas me présenter en tant que chef, mais en avril 2023, j'ai décidé de ne pas me représenter. J'ai été politiquement libre au cours des sept derniers mois — comme vous pouvez le voir sur mon visage, moins de stress.

Le sénateur Tannas : J'ai entendu dire que vous étiez un politicien en convalescence. Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'avoir accepté ce travail important.

Je m'interrogeais, car il me semble qu'il faudra de nombreuses années pour que les 23 millions de documents soient dûment examinés et que les bons, les plus importants, ceux qui doivent être transmis au CNVR, soient retenus. J'ai deux questions.

Premièrement, avez-vous l'impression qu'un ministère ne coopère pas pleinement?

Deuxièmement, êtes-vous inquiet, à l'approche des prochaines élections et aux abords d'une ère potentiellement différente, je pense? Vous pouvez le voir dans les sondages, etc. Dans la société, c'est une nouvelle ère qui s'annonce. Avez-vous le sentiment que votre travail puisse être interrompu, perdu ou piraté? Ou pensez-vous qu'il s'agit d'une voie permanente, qu'il n'y aura pas d'interférence politique, que cela ferait partie d'une action normale du gouvernement, indépendamment de la

circumstances could be? I appreciate that may be sensitive. I guess I'm just looking to see if you have a concern on either of those, to flag them with us.

Mr. Delorme: Thank you very much for your question. Being a politician for seven years and understanding the two world views, understanding government — I've never been a government official, but I understand government quite well in my journey working with many great governments during my tenure.

I'm going to answer your second question first. My main concern is the budget. We are 100% internal in government in this transition. We are preparing our next budget. This current cabinet understands the reason to do this. I find they do. I've talked with ministers about this, never with the Prime Minister, but I have talked to him in the past about other things. Every one of them gets it. They say yes, this is necessary.

If that cabinet changes, it may change the budget. In order to fulfill this on behalf of each of you, the Senate and every House representative, our budget is vital. We're not asking for a lot, but scoping exercises are not easy. When you're talking about 23 million documents, it's not a simple search.

In order to answer your first question, I just wanted to explain — and I'm going to take one minute here; I know my time is limited — why this is so important. When I was Chief of Cowessess First Nation, we had the Marieval Residential School research ongoing. If anyone recalls the 751 ground-penetrating radar, that was the nation I was chief of.

When we started our research, we went to the Catholic church archives. When we got there, they were all in disarray, in boxes, dusty, no digital, all physical. Then we went to the RG10 files, which were simple Indian agent briefing notes and stuff like that. We went to the NCTR and got that.

Finally, I told the minister of the day, Minister Miller, why can't we get all of our documents in government from all of the departments? I think that eventually led to this committee. I don't find any of the departments saying, no. I'll name them off quickly: CIRNAC, Agriculture Canada, Department of Justice, Health Canada, ISC, Treasury Board, RCMP, Employment and Social Development Canada, Library and Archives, National Film Board, Parks Canada, Privy Council and Public Service and Procurement. They're at the table with us.

personne responsable ou des circonstances futures? Je comprends que cela puisse être délicat. Je pense que je cherche simplement à savoir si vous avez des inquiétudes sur l'une ou l'autre de ces questions, et si vous pouvez nous les signaler.

M. Delorme : Merci beaucoup pour votre question. Je n'ai jamais été fonctionnaire, mais je comprends très bien le fonctionnement du gouvernement grâce à la collaboration que j'ai eue avec de nombreux grands gouvernements au cours de mon mandat.

Je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Ma principale préoccupation est le budget. Nous sommes à 100 % internes au gouvernement dans cette transition. Nous préparons notre prochain budget. Le Cabinet actuel comprend la raison de cette démarche. Je constate qu'ils le comprennent. J'en ai parlé avec des ministres, jamais avec le premier ministre, mais je lui ai parlé d'autres choses par le passé. Chacun d'entre eux a compris. Ils disent oui, c'est nécessaire.

Si le Cabinet change, le budget risque d'être modifié. Afin de remplir cette mission au nom de chacun d'entre vous, du Sénat et de chaque représentant à la Chambre, notre budget est vital. Nous ne demandons pas grand-chose, mais les exercices de délimitation du champ d'application ne sont pas faciles. Lorsqu'il s'agit de 23 millions de documents, la recherche n'est pas simple.

Pour répondre à votre première question, je voudrais juste expliquer — et je vais prendre une minute; je sais que mon temps est limité — pourquoi c'est si important. Lorsque j'étais chef de la Première Nation de Cowessess, la recherche sur le pensionnat de Marieval était en cours. Si quelqu'un se souvient du géoradar et des 751 tombes, c'est la nation dont j'étais le chef.

Lorsque nous avons commencé nos recherches, nous nous sommes rendus aux archives de l'Église catholique. Lorsque nous y sommes arrivés, elles étaient tout en désordre, dans des boîtes, poussiéreuses, pas de documents numériques, uniquement des documents physiques. Nous avons ensuite consulté les dossiers RG10, qui contenaient de simples notes d'information pour les agents indiens et d'autres documents de ce genre. Nous nous sommes adressés au CNVR et avons obtenu ces documents.

Enfin, j'ai dit au ministre de l'époque, le ministre Miller, pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir tous les documents du gouvernement auprès de tous les ministères? Je pense que c'est ce qui a conduit à la création de ce comité. Aucun ministère ne m'a dit non. Je vais les citer rapidement : RCAANC, Agriculture Canada, Justice Canada, Santé Canada, SAC, Conseil du Trésor, GRC, Emploi et Développement social Canada, Bibliothèque et Archives, Office national du film, Parcs Canada, Conseil privé et Services publics et Approvisionnement. Ils sont à la table avec nous.

Senator, I find that the challenge is the duty of care. They're still trying to understand the purpose of why they would want to protect Canada's interests before living witness interests. This committee is so unique; we have living witnesses on the committee, and they'll educate department representatives. At today's meeting — I'll conclude with this — we did a round table when we were done. The departments spoke and said, "I see it now." That was the common response. "The first meeting I didn't understand this; now I see it."

It is about relationship and tone setting. As of this moment, I don't see resistance. As Indigenous people, we just get tired of having to explain why. We're tired of that. We just want to say how fast we can go to do this, and I think we're getting there.

Senator Tannas: Thank you, sir.

The Chair: Mr. Delorme, I have a question for you. Ryan Shackleton, the Chief Executive Officer, Know History, mentioned that the federal government could give researchers working on behalf of Indigenous people departmental researcher status, which would allow them to access all their files without having to go through ATIP, which can take at least a year in some cases. Would you agree with this suggestion? Would it help to expedite the identification and transfer of records?

Mr. Delorme: Thank you for that question. I'm a politician, so I'm going to answer it indirectly rather than directly, and I'm going to take a minute and a half.

The Chair: I'm a former politician, too, a former chief, so I understand where you're coming from.

Mr. Delorme: It's an old habit. I find what we're doing very front heavy. What I mean by that is the committee is identifying the 23 million documents with the scoping exercise, then we're asking each department to do another search. The majority of these departments, and who I'm mandated with, run it off the corner of our desks, so nobody is actually mandated full time to do this. Within Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, there are a few higher-up employees who are doing this for up to 50% of their time.

We are getting some good external companies to do the scoping, and they did it in the 2010 era as well, so it's not their first time. I find it is very front heavy, meaning that we're not offloading it to minimize. To have people to come in and go through some of these files — because once we go through these files, I believe there will be a lot of patterns to help us get to 2027.

Monsieur le sénateur, je trouve que la difficulté réside dans l'obligation de diligence. Ils essaient encore de comprendre pourquoi ils devraient protéger les intérêts du Canada avant ceux des témoins vivants. Ce comité est tellement unique; nous avons des témoins vivants au sein du comité, et ils éduqueront les représentants des ministères. Lors de la réunion d'aujourd'hui — je conclurai par ceci — nous avons fait un tour de table à la fin de la réunion. Les ministères ont pris la parole et ont dit : « Je vois maintenant ». C'était la réponse la plus fréquente. « Lors de la première réunion, je n'avais pas compris; maintenant, je comprends. »

C'est une question de relation et de ton. Pour l'instant, je ne vois pas de résistance. En tant qu'Autochtones, nous sommes tout simplement fatigués de devoir expliquer pourquoi. Nous en avons assez. Nous voulons simplement savoir à quelle vitesse nous pouvons le faire, et je pense qu'on y arrive.

Le sénateur Tannas : Merci, monsieur.

Le président : Monsieur Delorme, j'ai une question à vous poser. Ryan Shackleton, directeur général de Know History, a mentionné que le gouvernement fédéral pourrait accorder aux chercheurs qui travaillent au nom des peuples autochtones le statut de chercheur ministériel, ce qui leur permettrait d'accéder à tous leurs dossiers sans devoir passer par le processus d'AIPRP, ce qui peut prendre au moins un an dans certains cas. Êtes-vous d'accord avec cette suggestion? Cela permettrait-il d'accélérer l'identification et le transfert des dossiers?

M. Delorme : Merci pour cette question. Je suis un politicien, je vais donc y répondre indirectement plutôt que directement, et je vais prendre une minute et demie.

Le président : Je suis aussi un ancien politicien, un ancien chef, donc je comprends votre point de vue.

M. Delorme : C'est une vieille habitude. Je trouve que ce que nous faisons est très lourd. Je veux dire par là que le comité identifie les 23 millions de documents dans le cadre de l'exercice de délimitation du champ d'application, puis nous demandons à chaque ministère de procéder à une nouvelle recherche. La majorité de ces ministères, et ceux auprès desquels je suis mandaté gèrent cela sur le coin de leur bureau, de sorte que personne n'est réellement chargé à plein temps de le faire. Au sein de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, quelques employés de haut niveau s'en chargent jusqu'à 50 % de leur temps.

Nous faisons appel à de bonnes sociétés externes pour réaliser la délimitation du champ d'application, et elles l'ont déjà fait en 2010, ce n'est donc pas la première fois qu'elles le font. Je trouve que c'est une tâche très lourde, ce qui signifie que nous ne nous en déchargeons pas pour moins agir. Il faudrait que des personnes viennent examiner certains de ces dossiers — car une fois que nous les aurons examinés, je pense qu'il y aura beaucoup de modèles qui nous aideront à aller jusqu'en 2027.

I would welcome it, chair, but at the same time, I find that the western Canadian world view mindset of this is that we tend to protect our duty of care to just the collective, and we don't want to find any wrongs or any mistakes. What if someone took a picture of it and posted it publicly or shared it in the wrong conversation? I think there's always that risk. I signed confidentiality to the government when I did this, so I'm privy to it. I know we have the means to do that. It's just making sure we do it in the right way.

The Chair: I'd like to ask a supplementary question as well. I'm wondering if you can expand further on the criteria the committee is using to determine the relevancy of records held by the federal government. Is their work limited to residential schools, or does it include associated institutions like day schools, hospitals, sanitariums, et cetera?

Mr. Delorme: Thank you very much. We are mandated by the Indian Residential Schools Settlement Agreement. I say, "goal posts." When I'm in a meeting, I say that our goal posts are the 140 identified residential schools. But in this approach, we can identify on the sidelines other things that are going on, because there will probably be other mandates similar to what we're doing, so let's make sure we identify those.

We do have some living witnesses on the committee and research experts who will explain. What about the Métis? There are certain Inuit and certain schools that are not identified. We make sure we respect that as well. But our main mandate is the 140 identified residential schools.

When it comes to the research style and mechanism, the first scoping exercise was completed before our first official meeting. The definition was very strong in the patterns of Indian residential schools. If you have any documents relating to Indian residential schools — and there were other words used, such as if we're asking the right questions when approaching the patterns.

After our two meetings with the collective, we've now adjusted our definition and we've adjusted to patterns. Patterns can be, do you have anything in your department that relates to education and Indigenous people during the time era? We're trying to not just use "Indian residential schools," we're trying to use different names.

Another example is things like sports teams. I'm going to use something that could be triggering and I know there's help here, but coffins. We're trying to find patterns. These are recommendations from living witnesses. We're trying to broaden our definition so that when we do the second scoping exercise,

Je m'en réjouirais, monsieur le président, mais en même temps, je trouve que la vision du monde de l'Ouest canadien est que nous avons tendance à protéger notre obligation de diligence uniquement envers le collectif, et nous ne voulons pas trouver de fautes ou d'erreurs. Que se passerait-il si quelqu'un prenait une photo et l'affichait publiquement ou la partageait dans une mauvaise conversation? Je pense qu'il y a toujours ce risque. J'ai signé une entente de confidentialité avec le gouvernement lorsque j'ai fait ce travail, je suis donc au courant. Je sais que nous avons les moyens de le faire. Il s'agit simplement de s'assurer que nous le faisons de la bonne manière.

Le président : J'aimerais également poser une question complémentaire. Je me demande si vous pouvez nous en dire plus sur les critères qu'utilise le comité pour déterminer la pertinence des documents détenus par le gouvernement fédéral. Son travail se limite-t-il aux pensionnats, ou inclut-il les établissements connexes comme les externats, les hôpitaux, les sanatoriums, etc.

M. Delorme : Merci beaucoup. Nous sommes mandatés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Je parle de « but à atteindre ». Quand je suis dans une réunion, je dis que les buts que nous devons atteindre sont les 140 pensionnats repérés. Mais dans cette approche, nous pouvons désigner d'autres choses qui se passent, parce qu'il y aura probablement d'autres mandats semblables à ce que nous faisons, alors assurons-nous de les décrire.

Nous avons des témoins vivants au sein du comité et des experts en recherche qui nous expliqueront ce qu'il faut. Qu'en est-il des Métis? Certains Inuits et certaines écoles ne sont pas désignés. Nous veillons à les respecter également. Mais notre mandat principal concerne les 140 pensionnats repérés.

En ce qui concerne le style et le mécanisme de recherche, le premier exercice de délimitation du champ d'application a été achevé avant notre première réunion officielle. La définition était très forte en ce qui concerne les modèles de pensionnats indiens. Si vous avez des documents relatifs aux pensionnats indiens — et d'autres termes ont été utilisés, par exemple si nous posons les bonnes questions lorsque nous abordons les modèles.

Après nos deux réunions avec le collectif, nous avons ajusté notre définition et nous nous sommes adaptés aux modèles. Les modèles peuvent être les suivants : avez-vous quelque chose dans votre ministère qui se rapporte à l'éducation et aux peuples autochtones à cette époque? Nous essayons de ne pas nous contenter du mot « pensionnat », mais d'utiliser des mots différents.

Un autre exemple est celui des équipes sportives. Je vais utiliser quelque chose qui pourrait être provocant et je sais qu'il y a de l'aide ici, mais je parle des cercueils. Nous essayons de trouver des modèles. Ce sont des recommandations venant de témoins vivants. Nous tentons d'élargir notre définition afin de

we can get even more details. There may be more than 23 million in our second scoping exercise.

The thing we remind ourselves is not to leave anything off the table, because we don't want another one of these committees in 15 years; let's get it right this time.

The Chair: Thank you very much for that.

Senator Coyle: Thank you very much to our witness, Mr. Delorme. This is really important work you're doing. It looks like we've got the right guy in the chair position. I'm very impressed with the approach that you're taking.

I'm curious about the timeline. Did I understand that the goal currently is to be in a position to share the records, once they are whittled down and you see how much is there that will actually be useful, with the NCTR by 2027? That's my first question. Is that what you were saying?

Mr. Delorme: That's correct.

Senator Coyle: Okay. Could you tell me what the basis of that timeline is? Why 2027? Why not 2026 or 2025? Could you fill us in as to why?

Mr. Delorme: Thank you for the question. To make sure I bring my role in here, I was brought in February 2023 and this timeline was already set. I'm not saying I disagree with it. I believe it's doable.

These are the phases. The first two years were to complete all the scoping exercises, to develop a methodology to collect, manage and share the documents, and put a cost on that methodology. We're probably 30% there in the first two years. We're about a year in. I'll round up to a year. We still have a year to report the request approval for the methodology. That's our first two-year mandate. The next two years is how to manage the documents and share them with the NCTR.

I just wanted to give you the black and white; now I'll give you my opinion about it. I get the opportunity and honour of speaking to research committees. We've identified 16 unmarked graves from ground radar research so far in this country. We have 140 residential schools, so we're on this journey for a while. There's going to be more. I've talked with, at a minimum, eight of them. When talking with them, their mandate from living witnesses — we're talking about baby boomers. They're not getting any younger, and they want results and action now. That's why this isn't just about September 30 or June 21, celebrating certain times. This is every day, one day at a time. We need to transition these documents in a timely, professional

pouvoir obtenir encore plus de détails lors du deuxième exercice de délimitation du champ d'application. Il pourrait y avoir plus de 23 millions de personnes dans notre deuxième exercice.

Ce que nous nous rappelons, c'est de ne rien laisser de côté, car nous ne voulons pas d'un autre de ces comités dans 15 ans; faisons bien les choses cette fois-ci.

Le président : Merci beaucoup pour cela.

La sénatrice Coyle : Je remercie beaucoup notre témoin, M. Delorme. Vous faites un travail vraiment important. Il semble que la bonne personne occupe le poste de président. Je suis très impressionnée par votre approche.

Je me pose des questions au sujet de l'échéancier. Si j'ai bien compris, l'objectif actuel est d'être en mesure de transférer les documents, après leur réduction et l'identification de ceux qui seront vraiment utiles, au Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR, d'ici 2027? C'est ma première question. Est-ce bien ce que vous disiez?

M. Delorme : C'est exact.

La sénatrice Coyle : D'accord. Pourriez-vous me dire sur quoi repose cet échéancier? Pourquoi 2027? Pourquoi pas 2026 ou 2025? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Delorme : Je vous remercie de votre question. Je voudrais préciser que j'ai été nommé en février 2023 et que cet échéancier était déjà établi. Je ne dis pas que je suis en désaccord. Je crois que c'est faisable.

Ce sont les étapes. Les deux premières années sont consacrées à la réalisation de tous les exercices de délimitation du champ d'application, à élaboration d'une méthodologie pour recueillir, gérer et partager les documents, et à l'établissement pour coût de cette méthodologie. Nous avons probablement fait à peu près 30 % du travail de ces deux premières années. Environ un an s'est écoulé. Je vais arrondir à un an. Nous avons encore un an pour déposer la demande d'approbation de la méthodologie. C'est le mandat de nos deux premières années. Les deux années suivantes seront consacrées à la gestion des documents et à leur transfert au CNVR.

Je voulais simplement vous donner l'heure juste; je vais maintenant vous dire ce que je pense. J'ai l'occasion et l'honneur de parler avec les comités de recherche. Jusqu'à maintenant, nous avons identifié 16 tombes non marquées grâce à la recherche par géoradar. Il y a 140 pensionnats, c'est donc un travail qui nous occupera pendant un certain temps. Il y en aura d'autres. J'ai parlé à au moins huit d'entre eux. Nous discutons avec eux, de leur mandat pour les témoins vivants; il s'agit de baby-boomers. Ils ne rajeunissent pas, et ils veulent des résultats et des mesures dès maintenant. C'est pourquoi il n'est pas question uniquement du 30 septembre ou du 21 juin, de célébrer certaines dates. C'est chaque jour, un jour à la fois. Nous devons

manner using our duty of care to the government. In a timely, professional, good governance manner. That's our mandate.

Second, survivors were treated in the worst way. Now we're telling them that their documents and the history of how we documented their journey is in disarray in all different places and we can't even find search engines? We're disappointing living witnesses again.

That's why I believe this mandate will balance both. It will hold our feet to the fire as a government. I'm independent, but I have to say, I'm a family member of the government doing this. It holds our feet to the fire to do this right. At the same time, it gives us the breathing room to make sure we don't rush it.

I would leave it at that, to answer your question. I'm going to bring in budget again. It is dependent on the budget, and we're budgeted for next year. I'm optimistic we will get funded for what we're asking again in next year's budget.

Senator Coyle: I have just a brief supplemental. Would a boost in budget help accelerate?

Mr. Delorme: To answer your question, the biggest expense right now is two things. The first thing is the scoping exercise. A prior committee member asked a question about what if we used research experts to help. We're very front-loaded right now, meaning it goes from committee to departments. Are we just going to give them all to the NCTR? How does the NCTR want them? Do they want them all digitized?

I will give you an example. The Department of Public Services and Procurement Canada, they got warehouses of boxes, like they are not digitized yet. How do we understand what is in there?

I believe the cost will be very heavy in the scoping exercise. It's going to be like a rocket going into the sky. We're going to burn a lot of our budget just getting to orbit on this one. Once we get to orbit, I think the transition should be easier.

The two big costs are the scoping exercise, to make sure we don't miss a rock to look under. Second, how does the NCTR want these? We must be respectable as a government, we can't just hand them over. We must understand how they want them. Those are my two answers.

assurer le transfert de ces archives en temps opportun et de façon professionnelle, conformément à notre devoir de diligence envers le gouvernement. En temps utile, avec professionnalisme et dans le respect des règles de bonne gouvernance. C'est notre mandat.

Deuxièmement, les survivants ont été traités de manière horrible. Maintenant, nous leur disons que les documents et archives concernant ce qu'ils ont vécu sont en désordre et éparpillés un peu partout et que nous ne trouvons même pas de moteurs de recherche? Nous décevons encore une fois les témoins vivants.

C'est pourquoi je crois que ce mandat équilibrera les deux aspects. Il nous obligera, en tant que gouvernement, à faire preuve d'une grande rigueur. Je suis indépendant, mais j'admets que je suis un membre de la famille du gouvernement qui fait ce travail. Cela nous oblige à faire les choses correctement. En même temps, il nous donne une marge de manœuvre suffisante pour nous assurer de ne pas travailler de manière précipitée.

Je m'en tiendrai à cela pour répondre à votre question. Je vais revenir au budget. Cela dépend du budget et nous avons un budget pour l'année prochaine. J'ai bon espoir que nous obtiendrons le financement que nous demandons dans le budget de l'an prochain.

La sénatrice Coyle : J'ai une brève question supplémentaire. Une augmentation du budget aiderait-elle à accélérer le travail?

M. Delorme : Pour répondre à votre question, le plus gros des dépenses actuelles est consacré à deux aspects. Le premier est l'exercice de délimitation du champ d'application. Un membre du comité a déjà demandé ce qui se passerait si nous avions recours à des experts en recherche pour nous aider. À l'heure actuelle, nous sommes très en amont, c'est-à-dire de comité à ministère. Allons-nous simplement remettre toutes les archives au CNVR? Le CNVR veut-il que tout soit numérisé?

Je vais vous donner un exemple. Le ministère des Services publics et Approvisionnement a des entrepôts remplis de boîtes dont le contenu n'est pas numérisé. Comment pouvons-nous savoir ce qu'elles contiennent?

Je crois que le coût du travail lié à l'exercice de délimitation sera très élevé. Ce sera fulgurant. Nous allons épuiser une bonne partie de notre budget simplement pour nous mettre en orbite. Lorsque nous serons en orbite, je crois que la suite devrait être plus facile.

Les deux principaux coûts sont l'exercice de délimitation que nous faisons pour nous assurer de bien regarder partout. Deuxièmement, comment le CNVR veut-il obtenir les archives? Nous devons être rigoureux en tant que gouvernement, nous ne pouvons pas simplement les remettre. Nous devons savoir de quelle façon il veut les obtenir. Ce sont mes deux réponses.

The Chair: Thank you, Senator Coyle.

Senator Arnot: Mr. Delorme, what is the budget you're operating on now? You're saying there is a geometric progression you can probably anticipate. What kind of a budget do you need in succeeding years to be successful? I know you can't be accurate, but give us a flavour of what numbers you're working with now, where you think this is going to go.

Mr. Delorme: Thank you.

Senator Arnot: This follows Senator Coyle's question, because if we can say something about the budget in our report, making sure that you're fully funded to the extent required to be successful, maybe that's something we can do to help.

Mr. Delorme: As the chair, I am helping with the budget as well. At this time, I don't want to throw out numbers that I know will be absolutely wrong. Right now, we did get our budget approved, but I apologize, senator. I am not going to throw out a number because I will discredit the team.

We are working on our next budget, but I would always come to you with the truth. I just don't want to throw out a number. It would take me three minutes to whistle through my notes to find that. I just don't want to waste our time on that. I hope that's a respectable response, but budget is important.

Senator Arnot: It sounds like a political response. Just kidding. That's fine. I just wanted to know the order, what is expected for you to be successful.

Mr. Delorme: Yes, well said. I hope I can get you an answer in the future. I would not feel comfortable answering that at this moment.

The Chair: I was just going to mention that you can provide it to the clerk. Any other questions?

Senator D. Patterson: Thank you very much for your testimony. I know you have heard the previous witnesses talking about these challenges that you have described so well.

You didn't mention this, but we heard Ms. Panasuk from Quebec talking about the legislation that was put in place by the province of Quebec. She said it had been very helpful and she recommended that it be adopted in other provinces and territories, if I recall her testimony correctly.

That comment made me wonder whether you have given any thought about whether there is a legislative solution to these challenges? Senator Tannas asked about your possible concerns

Le président : Merci, sénatrice Coyle.

Le sénateur Arnot : Monsieur Delorme, quel est votre budget actuel? Vous dites qu'il y a une progression géométrique que vous pouvez probablement anticiper. De quel type de budget aurez-vous besoin dans les années à venir pour réussir? Je sais que vous ne pouvez pas être précis, mais donnez-nous une idée des chiffres avec lesquels vous travaillez actuellement, et de ce que vous pensez que cela va donner.

M. Delorme : Merci.

Le sénateur Arnot : Cela fait suite à la question de la sénatrice Coyle, parce que si nous pouvons parler du budget dans notre rapport, en veillant à ce que vous soyez pleinement financés dans la mesure nécessaire pour réussir, c'est peut-être quelque chose que nous pouvons faire pour vous aider.

M. Delorme : En tant que président, je participe aussi à l'élaboration du budget. Au stade où nous en sommes actuellement, je ne veux pas donner des chiffres qui, je le sais, seront absolument erronés. Pour l'instant, notre budget a été approuvé, mais je suis désolé, sénateur. Je ne vais pas donner un chiffre parce que je discréditerais l'équipe.

Nous sommes en train de préparer notre prochain budget, mais je vous dirais toujours la vérité. Je ne veux pas vous donner de chiffres. Il me faudrait trois minutes pour fouiller dans mes notes et trouver l'information. Je ne veux pas que nous perdions du temps là-dessus. J'espère que c'est une réponse respectable, mais le budget est important.

Le sénateur Arnot : Cela ressemble à une réponse politique. Je plaisante. C'est très bien. Je voulais simplement connaître l'ordre de grandeur, ce qui est attendu pour que vous puissiez réussir.

M. Delorme : Oui, c'est très bien. J'espère pouvoir vous fournir une réponse plus tard. Je ne me sens pas prêt à répondre à cette question pour le moment.

Le président : J'allais simplement mentionner que vous pouvez la fournir à notre greffière. Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur D. Patterson : Je vous remercie beaucoup de votre témoignage. Je sais que vous avez entendu les témoins précédents parler des défis que vous avez très bien décrits.

Vous n'en avez pas parlé, mais nous avons reçu Mme Panasuk, du Québec, qui nous a parlé de la loi adoptée dans cette province. Elle a expliqué qu'elle avait été très utile et elle recommandait l'adoption d'une telle loi par les autres provinces et territoires, si je me souviens bien de son témoignage.

Ce commentaire m'a amené à me demander si vous aviez envisagé de trouver une solution législative pour relever ces défis. Le sénateur Tannas vous a demandé si vous aviez des

about governments changing. Is there a way of maybe helping this kind of work to endure more sustainably through legislation? Have you ever thought of that?

Mr. Delorme: Thank you very much.

Senator D. Patterson: May I ask?

Mr. Delorme: That is a great question. I know policy quite well. I got my Masters in Public Administration from a school of public policy. I have been reading some policies.

The challenge I find with this one — to answer your question in a story and to answer in black and white — is we're talking about historical documents, number one. We're talking about documents from the late 1800s to 1996.

The legislation in Quebec — which Raymond Frogner explained — this policy to me in a prior discussion — would probably secure the framework for what we're doing, but we got an order-in-council mandate to do this. The only way to change our mandate is to get another order-in-council not to do this, which is up to the government's mandate of the day.

We're a four-year mandate. We're not really ongoing for years. Hopefully, if everything works out and everything falls into place, by the time we create policy or legislation to do something like this, I think we would almost be done on time. I just know how policy has to go through its vetting processes.

If we're going to do this for outside the Indian Residential Schools Settlement Agreement and include those as well, and this and all other related documents to any — if I use lack of words — colonization that kind of put Indigenous people in the state we're in today, I would just find it good in the long term, but I would find it challenging in the short term to try to capture everything because I think we would get frustrated in the details of it.

I want to give you an example of where the challenges fall within policies. How do you capture the following in a policy? During World War II, documents were destroyed in government for the simple fact of — there is an article coming out about this if it's not out already — that there was a lack of paper in this world. They had to use and recycle paper.

The first documents that the government of the day destroyed were related to Indians, so we have a gap in our history within government of documents related to Indian residential schools due to the fact that we have a whole gap of destroyed documents.

Second, who is the rights holder of these documents when we release them? It would be tough to identify the audience in the policy, because we transition them to the NCTR. If anybody is asking why the NCTR, why not somewhere else? They have the

préoccupations relativement aux changements de gouvernement. Serait-il possible d'aider à ce que ce genre de travail se poursuivre durablement dans le cadre d'une loi? Y avez-vous déjà pensé?

M. Delorme : Merci beaucoup.

Le sénateur D. Patterson : Puis-je vous poser cette question?

M. Delorme : C'est une excellente question. Je connais assez bien les politiques. J'ai obtenu ma maîtrise en administration publique d'une école de politique publique. J'ai lu des politiques.

Le défi que j'y vois — pour répondre à votre question historiquement et clairement —, c'est que nous parlons d'abord et avant tout de documents historiques. Nous parlons d'archives qui datent de la fin des années 1800 et qui vont jusqu'en 1996.

La loi du Québec — qui m'a été expliquée par Raymond Frogner lors d'une discussion antérieure — protégerait probablement le cadre de notre travail, mais nous avons été mandatés par décret. La seule façon de modifier notre mandat est de prendre un autre décret qui l'annulerait, et cela repose sur les intentions du gouvernement en place.

Nous avons un mandat de quatre ans. Nous ne sommes pas vraiment actifs depuis des années. Avec un peu de chance, si tout fonctionne et que tout se met en place, lorsque nous élaborerons une politique ou une loi pour faire quelque chose du genre, je crois que nous aurons presque terminé. Je sais seulement qu'une politique doit passer par ses processus de vérification.

Si nous essayons de faire notre travail hors de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et que nous incluons cela, ainsi que toutes les autres archives liées à la — si je peux m'exprimer ainsi — colonisation qui a plongé les Autochtones dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, je crois que ce serait bien à long terme, mais je trouverais difficile à court terme d'essayer de tout inclure, car je crois que nous serions frustrés par les détails.

J'aimerais vous donner un exemple de défis liés aux politiques. Comment peut-on tenir compte de ce qui suit dans une politique? Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a détruit des documents simplement — un article va paraître à ce sujet, si ce n'est déjà fait — parce qu'il y avait une pénurie de papier dans ce monde. Il devait utiliser et recycler du papier.

Les premiers documents détruits par le gouvernement à cette époque concernaient les Indiens, de sorte qu'il y a maintenant un vide dans les archives relatives aux pensionnats indiens, toute une série de documents ayant été détruite.

Deuxièmement, qui détient les droits sur ces documents lorsque nous les communiquons? Il serait difficile d'identifier les détenteurs dans une politique puisque nous transférons les documents au CNVR. Si quelqu'un se demande pourquoi le

best institution in this country that is Indigenous run, which has an Indigenous board and an Indigenous executive. They are a not-for-profit. They are not mandated to any other institution. They are independent. They are on the University of Manitoba grounds which they fall within some legislation.

I'll give an example. If Williams Lake wanted these documents out of the NCTR that we're going to pass forward, there has to be MOUs and so forth, but is it the family individual that has a right to those documents? Probably, I would yes to that. Is it the chief and council? I don't think so. Is it the Williams Lake research team? That's a grey area. We don't know.

To your question, policy would be really tough. I would look more into the Quebec mandate to see what their purpose is. If their purpose is working, it may work in our purpose.

Senator D. Patterson: Thank you very much for that thoughtful comment.

The Chair: Thank you, Senator Patterson. Mr. Delorme, I'll go to you for the last question.

We heard from the coroner of the N.W.T. that some records related to their territory are held in Ottawa at Library and Archives Canada. As a result, they are unable to answer questions about what happened to Indigenous children before a certain period. Are you aware of this situation? Are these records the ones you are looking for?

Mr. Delorme: Thank you. Right now we're looking at a macro perspective. To answer your kind of micro-perspective question about are those the documents; yes, they are. And the big question, the big answer, is yes, we are aware.

If this school was within the Indian Residential Schools Settlement Agreement, the 140, we don't want to leave a rock unturned in that perspective. Right now, our hope and our goal is to throw everything on the table. That is, to throw it at every department and get the best patterns of search engines in every department. From there, we have to start to go through them and understand how they work.

As the chair, I don't think I can ever look at all the documents. I look forward to seeing the patterns and the categories of transitioning them. To answer your question, if it's within our goal posts, then absolutely. If it's just outside our goal posts, say a residential school not identified in the settlement agreement, or maybe an Indian hospital or something that is there indirectly, we want to make sure we put those on the list so that if another

CNVR et pourquoi pas ailleurs? Il s'agit de la meilleure institution du pays qui est dirigée par des Autochtones, qui a un conseil d'administration autochtone et une direction autochtone. C'est un organisme sans but lucratif. Il n'est mandaté par aucune autre institution. Il est indépendant. Il est situé sur le campus de l'Université du Manitoba et est assujéti à certaines lois.

Je vais vous donner un exemple. Si Williams Lake voulait retirer des documents que nous aurions transférés au CNVR, il faudrait qu'il y ait des protocoles d'entente, etc., mais est-ce que ce sont les membres de la famille qui ont le droit de posséder ces documents? Je dirais probablement oui. Est-ce le chef et le conseil? Je ne pense pas. Est-ce l'équipe de recherche de Williams Lake? C'est une zone grise. Nous ne savons pas.

Pour répondre à votre question, il serait très difficile d'élaborer une politique. Je me pencherais davantage sur le mandat du Québec pour comprendre son objectif. Si son objectif fonctionne, cela pourrait également fonctionner pour nous.

Le sénateur D. Patterson : Merci beaucoup pour ce judicieux commentaire.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Monsieur Delorme, je vais vous poser une dernière question.

Le coroner des Territoires du Nord-Ouest nous a dit que certaines archives concernant leur territoire sont conservées à Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa. Ils sont donc incapables de répondre aux questions sur ce qui est arrivé aux enfants autochtones avant une certaine période. Êtes-vous au courant de cette situation? Est-ce que ces documents sont ceux que vous recherchez?

M. Delorme : Merci. Pour le moment, nous examinons la situation dans son ensemble. Pour répondre à votre question concernant plus précisément ces documents; oui, ce sont ces documents. La grande réponse à la grande question est oui, nous sommes au courant.

Si cette école fait partie de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, qu'elle figure parmi les 140, nous voulons nous assurer de chercher partout de manière exhaustive. À l'heure actuelle, notre espoir et notre objectif sont de tout retrouver. Autrement dit, cibler tous les ministères et obtenir les meilleurs modèles de moteurs de recherche dans chaque ministère. Ensuite, nous devons commencer à examiner tous les documents et comprendre comment ils fonctionnent.

En tant que président, je ne pourrai jamais examiner tous les documents. J'ai hâte de connaître les modèles et les catégories qui serviront aux transferts. Pour répondre à votre question, si c'est dans le cadre de nos buts à atteindre, alors oui, certainement. Si cela n'est pas dans nos buts à atteindre, par exemple dans le cas d'un pensionnat non identifié dans la Convention, ou peut-être d'un hôpital indien ou quelque chose

one ever comes forward outside the settlement agreement, they will have a wheel already turning rather than starting fresh.

The Chair: Okay. Thank you very much for that, Mr. Delorme.

With that, the time for this panel is complete. I wish to thank our witnesses who appeared today for their very powerful testimony. I also remind you that if you wish to make subsequent submissions, please submit them by email to our clerk within the week. That brings us to end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

qui n'est pas lié directement, nous voudrions nous assurer de l'inscrire sur la liste de sorte que si autre chose se présente hors de la Convention de règlement, il y aura déjà une base et il ne sera pas nécessaire de partir à zéro.

Le président : D'accord. Merci beaucoup, monsieur Delorme.

Sur ce, le temps de parole prévu avec nos témoins est écoulé. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont comparu aujourd'hui et qui nous ont offert des témoignages très convaincants. Je vous rappelle également que si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, vous pouvez les transmettre à notre greffière par courriel au cours de la semaine. C'est ainsi que se termine notre réunion d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)
